



Embellissement du rond-point situé à l'entrée de Faa'a côté Papeete - 300 sauges du désert (*leucophyllum frutescens*)



Embellissement de la stèle au Parc Paofai (61 bromélias et de 100 rhoeos géants)



Aménagement du TPC de l'avenue Prince Hinoi portion située sous les « Maru maru » (150 rhoeos mauves, 100 rhoeos frisés, 200 ophiopogons panachés, 250 hemigraphis et de 400 misères)



Plantation d'un Purau rouge, de 2 ylang ylang, 6 frangipaniers et 5 mussaenda au Parc Aorai Tinihau

4. Perspectives 2026

En 2026, il est envisagé de renforcer les missions de conception du service et d'étendre son parc de gestion en y ajoutant les sites publics en cours d'aménagement notamment le parc Teafa à Tautira ainsi que le parc Atimaono.

1.1.7 Bilan ministériel du Ministère de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale (MPR)

Au titre du portefeuille de l'agriculture

En 2025, l'action du ministère en charge de l'agriculture s'est inscrite dans la continuité de la mise en œuvre du schéma directeur de l'agriculture 2021-2030. Ce document stratégique fixe les orientations de la politique agricole du Pays et vise à renforcer la souveraineté alimentaire, à soutenir le développement des filières agricoles et à favoriser des pratiques de production durables.

Dans un contexte marqué par une dépendance encore importante aux importations alimentaires, estimée à environ 65 % des denrées consommées, les politiques publiques ont poursuivi l'objectif d'accroître la production agricole locale et d'améliorer la structuration économique des filières. L'action

publique s'est ainsi attachée à soutenir les investissements agricoles, à favoriser l'aménagement et la valorisation des terres agricoles, à accompagner la transition vers des pratiques de production plus durables et à encourager l'installation de nouveaux agriculteurs.

La mise en œuvre de ces orientations s'est appuyée sur l'action coordonnée des structures placées sous la tutelle du ministère, notamment la Direction de l'agriculture (DAG), la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL), l'Établissement public Vanille de Tahiti (EVT) ainsi que les structures de formation agricole telles que l'EPEFPA, le CFPPA et les maisons familiales rurales (FPMFR).

Au cours de l'année 2025, les actions conduites ont notamment porté sur le renforcement du cadre réglementaire applicable au secteur agricole, le soutien financier aux porteurs de projets, la réalisation d'investissements structurants dans les domaines agricoles du Pays ainsi que l'accompagnement des exploitants dans le développement et la professionnalisation de leurs activités. Ces différentes mesures s'inscrivent dans une stratégie globale visant à consolider le secteur agricole polynésien et à renforcer sa contribution à l'économie et à l'alimentation du territoire.

Indicateurs clés 2025 :



Le cadre réglementaire et les évolutions législatives

L'année 2025 a été marquée par une activité normative soutenue visant à renforcer la structuration du secteur agricole, à sécuriser les exploitations face aux aléas climatiques et à soutenir la consommation de produits locaux.

Plusieurs lois du pays ont été adoptées ou engagées au cours de l'année.

Lois du pays adoptées en 2025

- LP n° 2025-41 du 12 décembre 2025 — Dispositif exceptionnel d'indemnisation des pertes matérielles subies par les professionnels du secteur primaire en cas de catastrophes naturelles (équipements, infrastructures, cheptels).
- LP n° 2025-26 du 12 août 2025 — Encadrement du stockage et de l'épandage des produits résiduels organiques : gestion des effluents agricoles et d'élevage, transition agroécologique, préservation des sols et de la ressource en eau.

Par ailleurs, plusieurs projets de lois du pays ont été élaborés ou poursuivis en 2025 afin de renforcer l'encadrement et le développement du secteur agricole :

- Un projet de loi du pays portant encadrement des prix et des marges de certains produits agricoles et d'origine animale non transformés, visant à garantir une meilleure rémunération des producteurs tout en protégeant le pouvoir d'achat des consommateurs ;
- Un projet de loi du pays relatif aux aides et subventions attribuées dans le cadre des programmes France 2030 TAVIVAT et SATAAP, destiné à soutenir les projets structurants de transformation et de valorisation des productions locales ;
- Un projet de loi du pays portant création du titre TAMA'A MAITA'I, destiné à favoriser une alimentation équilibrée et ancrée dans l'économie locale au bénéfice des salariés et des agents publics de l'administration de la Polynésie française ;
- Un projet de loi du pays portant statut de l'agriculteur professionnel et de l'ouvrier agricole, visant à mieux

structurer la profession et à renforcer la reconnaissance économique et sociale des acteurs du secteur.

Le soutien financier au secteur agricole

En 2025, la politique de soutien financier au secteur agricole s'est maintenue à un niveau élevé, traduisant la poursuite des efforts engagés en faveur du développement et de la modernisation des exploitations.

Poste de soutien	Montant 2025 (FCFP)	Observations
Aides à l'investissement (110 opérations actives)	7,58 Md en AP / 1,88 Md liquidé	Infrastructures, équipements, transformation
Subventions structures agricoles (AP)	> 1,1 Md	CAPL (761 M), MFR (>300 M), autres
Subvention d'équilibre Huilerie de Tahiti (HDT)	1,19 Md	Principal poste — soutien filière coprah
Production bovine	78,5 M	Aides ciblées
Dossiers d'aide directe — commissions	212 examinés / 167 favorables	Taux d'acceptation 79 %

Dans l'ensemble, ces éléments traduisent un maintien du soutien public au secteur agricole à un niveau significatif, tant en investissement qu'en fonctionnement, dans un contexte marqué par la nécessité de renforcer la production locale et la résilience des exploitations.

L'augmentation des surfaces agricoles et la valorisation des domaines agricoles

Le domaine foncier agricole géré par la direction de l'agriculture représente 1 239 hectares de lotissements agricoles aménagés, en progression par rapport aux années précédentes. Le taux moyen de mise en valeur des parcelles s'établit à 64 %, traduisant une amélioration progressive de l'exploitation du foncier agricole.

Au cours de l'année, 88 lots agricoles ont été attribués à de nouveaux exploitants, contribuant à la dynamique d'installation et de renouvellement des exploitations. La mise en valeur des parcelles fait l'objet d'un suivi régulier, permettant d'identifier les situations de sous-exploitation et, le cas échéant, de procéder à leur réattribution.

La politique d'aménagement s'est traduite par la mise en œuvre d'un programme soutenu d'opérations de travaux et d'étude, représentant près de 90 opérations pour un montant global de 5,64 milliards FCFP en autorisations de programme, dont 1,52 milliard FCFP liquidé.

Ces interventions ont principalement porté sur :

- La réhabilitation et l'extension des réseaux hydrauliques sur les domaines agricoles AMO à Papara et Nuku A Taha à Nuku-Hiva ;
- La création de nouveaux lotissements agricoles et la valorisation de domaines existants, notamment dans les archipels
- La réalisation d'études d'aménagement structurantes en vue du développement de nouveaux domaines agricoles et la modernisation d'équipements majeurs tels que l'abattoir de Papara.

Les opérations d'aménagement et les infrastructures agricoles

Plusieurs opérations structurantes ont été poursuivies en 2025 afin de soutenir la production, la transformation agricole et la diffusion de matériel végétal performant.

- **La mise en place d'un centre technique des plants et semences**

La réalisation du centre technique des plants et semences de Ua Huka en 2025, est destinée à renforcer la production et la diffusion de plants certifiés auprès des agriculteurs. Sa mise en service devrait permettre une augmentation progressive des volumes distribués à compter de 2026.



- **La mise en place d'ateliers d'agro transformation et de structures de stockage à Tahiti et dans les archipels**

Le déploiement des infrastructures de transformation et de stockage constitue un levier central pour la valorisation des productions locales et la structuration des filières.

À ce titre, 8 ateliers d'agro-transformation ont été mis en service en 2025, répartis entre Tahiti et les archipels (Raiatea, Taha'a, Taputapuatea, Huahine), marquant une étape importante dans la structuration des filières agricoles. Leur mise en exploitation progressive a permis l'installation de porteurs de projets, accompagnés à la fois sur le plan technique et financier.



Atelier d'agro-transformation de Huahine géré par la SARL A TI'A MATAIREA

L'accompagnement public s'est traduit par la mobilisation de plus de 10 millions FCFP d'aides à l'investissement, complétée par des dispositifs facilitant l'installation. Par ailleurs, le pôle agro-alimentaire de la direction de l'agriculture a accompagné 70 porteurs de projets en 2025, notamment en leur apportant un soutien technique en matière d'agro-transformation, confirmant la montée en puissance des besoins en transformation.

En parallèle, les capacités de stockage ont été renforcées dans plusieurs îles (Ua Pou, Nuku Hiva, Maupiti), à travers la mise en place de conteneurs frigorifiques et de hangars, améliorant ainsi la conservation et la logistique des productions.

Cette dynamique se poursuivra en 2026 avec la livraison de l'atelier d'agro-transformation de Rurutu prévue en juillet 2026, ainsi que la poursuite du programme d'investissement avec 5 ateliers supplémentaires actuellement en phase d'études ou de travaux, dont la mise en service est attendue à l'horizon 2027.

L'appui aux différentes filières

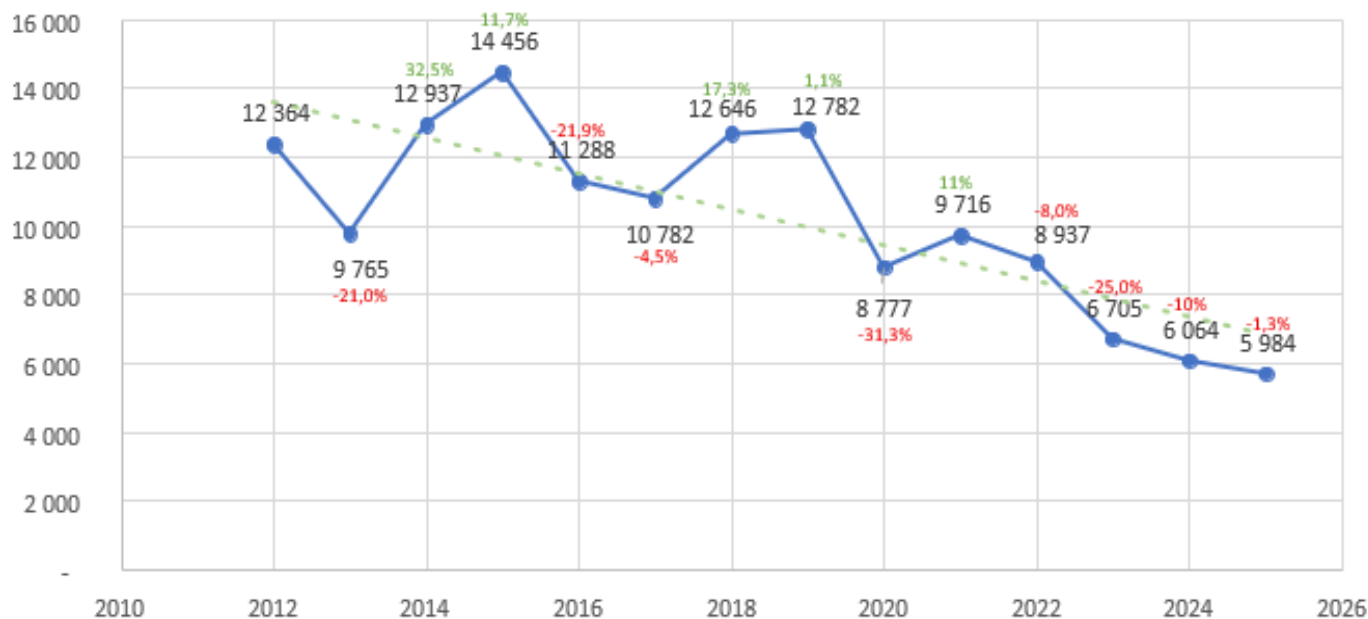
- **La filière cocotier**

Malgré l'appui conséquent au développement du coprah du Pays à l'Huilerie de Tahiti (HDT) en 2025 représentant un montant total prévisionnel de 1 178 668 046 F.CFP, la production de coprah en 2025 reste en baisse (5 684 tonnes - tonnage le plus faible observé depuis la création de l'Huilerie de Tahiti).

Pour autant, la production semble se stabiliser accusant ainsi une baisse limitée à - 1,3 % contre - 10,5 % en 2024 et - 25 % en 2023.

De 2020 à 2025, la baisse de la production de coprah est de 31,8%.

Production de coprah de 2012 à 2025 en tonne par année



Afin d'identifier les facteurs à l'origine de cette baisse, la société HDT a conduit une enquête. Il en ressort notamment que le paiement différé des coprahculteurs constitue l'un des principaux freins.

Dans ce contexte, la société s'est rapprochée des établissements bancaires présents sur le territoire proposant des solutions de banque en ligne, afin d'étudier la mise en place d'un dispositif de paiement immédiat.

Ces échanges se poursuivront au cours de l'année 2026.

• La filière élevage : bovines, porcines et avicoles

Aujourd'hui encore, tous les abattages d'animaux ont lieu à l'abattoir de Papara. Toutefois, afin de répondre au besoin de consommation de produits d'élevage dans les îles, plusieurs projets de constructions d'Établissements de traitement du gibier (ETG), d'abattoirs ou d'aires d'abattage aménagées sont en cours :

- Sur Nuku Hiva : un projet d'abattoir multi espèces ;
- Sur Raiatea : un projet d'abattoir multi espèces suite à l'obtention de son autorisation ICPE ;
- Sur Huahine : un projet d'aire d'abattage aménagée ;
- Sur Ua Huka et Ua Pou : un projet de construction de deux établissements de traitement de gibiers qui accueilleront les carcasses produites par les chasseurs formés et habilités. Elles y seront découpées, conditionnées, stockées, puis commercialisées.

○ Focus sur la filière porcine

La relance de la coopérative Pua'a Maohi, soutenue par l'octroi d'une subvention versée en mai 2025, a permis une reprise effective des commandes. Cette dynamique s'est traduite par une baisse significative du coût des aliments pour porc, avec des prix inférieurs d'environ 30 % à ceux pratiqués antérieurement (90 FCFP/kilo en 2025 contre 110 FCFP/kilo en 2024). La fluidité des approvisionnements est désormais rétablie, contribuant à sécuriser l'alimentation des élevages.

Indicateur filière porcine 2025	Valeur	Évolution
Production totale	949,9 tonnes	+5,7 %
Porcs abattus	12 012	+6 %
Tonnage abattu	963,4 tonnes	+6,45 %
Porcelets produits	816 (11,1 t)	
Quota importation 2025	3 400 tonnes	Fixé 04/03/2025

Ces mesures ont produit des effets mesurables sur la production de la filière porcine :

- Une progression globale de 5,7 % en volume, atteignant près de 949,9 tonnes ;
- Une production de 816 porcelets, représentant un tonnage de 11,1 tonnes ;
- 12 012 porcs abattus, pour une production totale de 963,385 tonnes de viande ;
- Une hausse de 6 % du nombre de porcs traités et de 6,45 % en volume par rapport à 2024.

Parallèlement, la poursuite du plan de sauvegarde de la filière s'appuie sur l'amélioration de la qualité de l'eau dans les élevages, identifiée comme un facteur déterminant des pertes de production, notamment au stade post-sevrage, lorsque les porcelets sont âgés de 1 à 2 mois.

Dans ce cadre, la coopérative Pua'a Maohi, accompagnée au cours de l'année 2025, est appelée à jouer un rôle structurant.

Par ailleurs, plusieurs enjeux structurels ont été identifiés :

- Le déficit de capacités en engraissement dans de nombreux élevages ;
- La nécessité d'un assainissement des exploitations les plus importantes, en fin de cycle.

Ces axes constituent des priorités à moyen terme.

Sur le plan de la régulation du marché, la commission de la viande porcine, réunie le 4 mars 2025, a fixé le quota d'importation à 3 400 tonnes pour l'année 2025.

Afin d’adapter le dispositif aux besoins des opérateurs économiques, une nouvelle réunion s’est tenue en décembre 2025, conduisant à la fixation des quotas pour 2026 à 3 350 tonnes de viande de porc et 1 700 porcelets.

L’évolution de la production est également liée à l’accès au conseil vétérinaire. A ce titre, le soutien apporté au groupement de défenses sanitaire animale (GDSA) a permis la mise en place d’une organisation dédiée facilitant l’accès des éleveurs aux produits préventifs.

Cette action s’est notamment traduite par l’acquisition et la distribution de médicaments préventifs pour un montant total de 4 026 295 FCFP, au bénéfice de 18 éleveurs, répartis comme suit :

- 4 éleveurs bovins ;
- 8 éleveurs porcins ;
- 6 éleveurs de avicoles.

Dans ce contexte, les travaux engagés seront poursuivis en 2026, notamment à travers l’élaboration d’un cahier des charges « porc plein air polynésien », susceptible de s’inscrire dans le cadre du dispositif PIP BVSA, en vue de mieux structurer et valoriser cette production.

o Focus sur la filière avicole

Afin de répondre aux attentes des consommateurs et de permettre une diversification de l’offre, allant des œufs standards à prix encadré aux œufs issus d’élevages respectueux du bien-être animal à prix libre, l’arrêté n° 590 CM du 14 avril 2021 est entré en vigueur le 14 avril 2023.

Dans ce cadre, la surface minimale par poule en cage a été portée de 450 cm² à 600 cm² au 1er janvier 2026, ce qui a nécessité une révision importante des agréments des élevages concernés. Ce travail, conduit par la DAG, a permis l’instruction de 67 dossiers en 2025.

Au total, 145 arrêtés sont actuellement en vigueur, représentant 491 563 places de poules pondeuses.

En 2025, 9 élevages sont certifiés biologiques par le SPG Bio Fetia, pour un effectif total de 5 400 poules, répartis sur les îles d’Arutua, Moorea, Nuku Hiva et Tahiti (Taravao et Papeete).

Si les bénéfices des élevages plein air, y compris biologiques, sont établis, des travaux complémentaires ont été engagés en 2025 et se poursuivent en 2026 sur les atolls, afin d’évaluer les risques de pollution des nappes en nitrates liés aux effluents d’élevage. Ces travaux s’inscrivent notamment dans le cadre du projet de loi du pays relatif aux effluents et du programme SATAAP – France 2030.

Par ailleurs, dans la perspective du développement d’une filière de poulets de chair, une demande a été adressée à la DBS afin d’encadrer l’abattage à la ferme, sur le modèle applicable en France. Ce travail devrait permettre, à partir de 2026, le lancement d’investissements pilotes et le développement d’une offre locale de volailles fraîches, en réponse à la demande du marché.

Dans le cadre du programme PROTEGE, une application dédiée à la fabrication d’aliments au faa’apu pour porcs et volailles a été développée, puis mise en service en 2023.

Présentée à l’échelle régionale, elle répond également aux besoins d’autres États insulaires.

Après une traduction en anglais en 2024, une version en langue tahitienne a été déployée en 2025, facilitant son appropriation locale et ouvrant des perspectives de diffusion régionale. Malgré des difficultés techniques liées à un changement de serveur, désormais résolues, l’application fonctionne de manière satisfaisante et fait l’objet d’améliorations continues.

Elle permet actuellement de formuler des rations équilibrées à partir d’ingrédients disponibles localement (coprah, végétaux, résidus agricoles, larves de BSF), en privilégiant les matières sèches. Des travaux engagés depuis 2024 visent à mieux intégrer les matières premières fraîches, mais la formulation d’aliments humides reste à ce stade un chantier technique encore en cours.

Comme le montre le tableau des chiffres de l’aliment consommé en 2025 ci-dessous. La marge de progression est grande avant de pouvoir satisfaire entièrement les besoins des éleveurs par de l’aliment produit localement. L’objectif à poursuivre en 2026 est ainsi d’atteindre une production locale de 7409 tonnes d’aliment.

Type aliment	Cout (FCFP)	Volume importé en tonnes
Aliments pour poules pondeuses	538 440 665	7121
Aliments pour poulet de chair	22 160 401	288

o Focus sur la filière bovine

En 2025, la filière bovine représente 111 tonnes de viande sortie de l’abattoir de Papara et environ un tiers de production supplémentaire hors abattoir. Le tableau ci-dessous montre les chiffres d’abattage bovin de l’abattoir de Papara qui est majoritairement approvisionnée par les éleveurs de Tahiti. Certains bovins proviennent des ISLV et notamment de Huahine. On observe une augmentation de 15 tonnes de poids abattu entre 2024 (96 tonnes) et 2025 (111 tonnes). Cette augmentation doit être maintenu en améliorant la conduite en bande des pâturages actuels.

Par ailleurs, la production de viande bovine apparaît globalement stable au cours de l’année. Les effets de la mise en location des terres de Taravao, lotissement d’élevage Ata Tea devraient se matérialiser à partir de la deuxième, voire de la troisième année, compte tenu du temps nécessaire au développement du cheptel.

Aux îles marquises et à Nuku Hiva en particulier, la filière bovine a un beau potentiel de production avec le cheptel déjà installé. La commercialisation de la viande de l’île permettrait une augmentation nette de la production de produits carnés en Polynésie française. La mise en place d’un abattoir qui bénéficierait aux Marquises permettrait d’exploiter au maximum cette filière par la vente sur le marché formel. Par conséquent, la professionnalisation de l’élevage marquisien est nécessaire pour que la filière soit durable avec une prévision de la production et de l’abattage, en jouant sur la qualité plutôt que la quantité.

Année	Poids abattu (tonnes)
2020	149,5
2021	145,1

2022	152,5
2023	114,5
2024	96,3
2025	111,5

Tableau de la production bovine abattu sur l'abattoir de Papara ces 6 dernières années.

• **La filière agriculture biologique**

La promotion de l’agriculture biologique constitue un axe d’intervention du bureau du secteur économique (BSE) de la DAG. À ce titre, l’équipe dédiée accompagne les agriculteurs engagés en agriculture biologique, en conversion ou en projet, afin de faciliter le développement de la filière.

Elle apporte un appui technique au SPG Bio Fetia, notamment dans le cadre des expertises et des commissions de conformité, et contribue à l’accompagnement des agriculteurs dans l’interprétation des analyses de sols.

En 2025, la DAG/BSE a délivré 29 attestations d’exonération, principalement pour l’importation de semences non traitées ou biologiques. Toutefois, l’objectif initial du dispositif, visant à réduire le prix de vente des intrants au bénéfice des agriculteurs, n’a pas été atteint. Les analyses 2025 conduites sur l’évolution des prix depuis la mise en place de la mesure ont mis en évidence une absence de répercussion significative des exonérations sur les prix pratiqués, suggérant des pratiques commerciales s’écartant de l’objectif poursuivi.

Dans ce contexte, et à l’issue d’une réflexion interne, il a été décidé de suspendre ce dispositif, dans la mesure où l’aide ne bénéficie pas directement aux agriculteurs.

Parallèlement, la filière biologique poursuit sa progression. En 2025, le nombre de certifications ou garanties a augmenté de 4 unités, tandis que les surfaces certifiées (hors cocoteraie) ont progressé de 13 hectares. Cette dynamique traduit un intérêt croissant pour ce mode de production, mais souligne également la nécessité de poursuivre l’accompagnement technique afin d’améliorer les rendements et de consolider la viabilité économique des exploitations, notamment par des leviers autres que le soutien aux intrants.

L’évolution des principaux indicateurs est présentée ci-dessous :

Indicateur	2023	2024	2025
Certifications/garanties en agriculture biologique	116	138	142
Surfaces (hors cocoteraie)	592 ha	680 ha	693 ha

• **La filière bois**

En 2025, l’ensemble des pinèdes sont arrivées à maturité économique et doivent être progressivement exploitées. La DAG est gestionnaire de plus de 5 320 ha de plantations forestières sises sur terres domaniales et privées.

Peu de gros projets d’investissements en 2025 car les scieries se sont déjà, pour la plupart, équipée. Toutefois, trois dossiers ont été traités lors de la dernière commission des aides agricoles pour un montant total d’aide de 71 200 000 FCFP attribuée.

Parallèlement, les domaines du pays continuent à être aménagés et exploités ainsi que les domaines privés sous

convention. On recense actuellement 4 autorisations de programme ouvert en 2025 pour les études, l’aménagement et l’acquisition de matériel pour un total de 71 497 600 FCFP.

Le contrôle du respect des convention d’exploitation des massifs forestier est un travail permanent afin d’assurer l’exploitation durable des domaines forestiers. Chaque lot doit être couper et maintenu propre selon les préconisations de la DAG pour permettre le reboisement après exploitation.

Par ailleurs, l’arrêté n° 1675 CM du 25 septembre 2023, fondé sur un référentiel de classement visuel établi à partir de critères géométriques et structurels, a permis la classification du bois local en Polynésie française.

Ainsi, en 2025 le bois local s’est inséré dans les constructions des deck des Fare OPH ou des marchés de niche comme les Fare perchés fait en bois et pandanus local.

Également, l’année 2025 a été l’occasion de mettre en place un vrai cadre réglementaire sur la normalisation des adhésifs compatibles avec le bois massif de pin des Caraïbes de la Polynésie française pour des applications structurales selon les normes, offrant des perspectives nouvelles pour l’utilisation du bois local dans les pièces collées.

Pour autant, le prix du bois importé reste le principal obstacle à la commercialisation du bois local et indirectement à son accroissement.

• **La filière plantes locales à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM)**

La DAG a contribué activement à l’accompagnement de l’organisation et à la structuration de la filière cosmétopée en Polynésie française, en mettant en valeur les cosmétiques naturels issus des plantes endémiques du territoire. Cette démarche vise à structurer une filière à fort potentiel, fondée sur la richesse de la biodiversité locale, le savoir-faire traditionnel et l’innovation scientifique.

Dans cette dynamique, l’année 2025 a constitué une étape déterminante avec la consolidation de la création, intervenue en août 2024, du cluster Pacific Cosmetic Valley. Ce regroupement d’acteurs professionnels de la filière cosmétique a pour ambition de fédérer les entreprises, les producteurs de matières premières, les laboratoires et les partenaires institutionnels autour d’une stratégie commune de développement.

Afin de soutenir le lancement et la montée en puissance de cette structure, une subvention de fonctionnement de 4,7 millions de francs a été attribuée au titre des activités 2025 (arrêté n° 1937 CM du 10 octobre 2025). Ce soutien financier vise à accompagner la structuration du réseau, le développement de projets collaboratifs, la professionnalisation des acteurs et la promotion des produits de cosmétique naturelle, tant sur le marché local qu’à l’export.

L’objectif est de positionner durablement la cosmétopée polynésienne comme un secteur stratégique, créateur de valeur ajoutée, d’emplois et de rayonnement pour le territoire.

Dans un même temps, l’arrêté n° 327 CM de 2023 a institué la commission des Plantes Aromatiques, Médicinales et Cosmétiques (PAM&C), dont les missions principales sont de

centraliser et structurer les connaissances sur les PAPAM polynésiennes, de définir des orientations stratégiques favorisant le développement de la filière, et de diffuser ces connaissances auprès des acteurs privés et publics. Le secrétariat de la commission est assuré par la DAG.

En raison de contraintes de temps et de priorités, la commission ne s’est pas réunie au cours de l’année 2025. Toutefois, le suivi des projets de recherche, qu’ils soient en cours ou envisagés, a été maintenu. Les porteurs de projets ont été renseignés et mis en relation avec les interlocuteurs compétents, dans le cadre du développement de nouvelles PAPAM, assurant ainsi la continuité et la cohérence des initiatives de recherche et d’innovation.

Par ailleurs, les travaux relatifs à la réglementation polynésienne, visant à adapter les exigences légales à la création d’une pharmacopée locale, sont toujours en cours au sein de l’ARASS, afin de définir un cadre juridique et scientifique solide pour la filière.

Un calendrier pour les prochaines réunions de la commission PAM&C est en préparation, avec une première réunion planifiée premier semestre de 2026, qui permettra de faire le point sur les avancées des projets et le développement durable de la filière PAPAM en Polynésie française.

De manière concomitante, la DAG en collaboration avec l’ILM, porté la Loi du Pays n° 2024-19 du 23 août 2024 établissant un cadre réglementaire pour la production et la commercialisation de produits à base de cannabis dépourvu de propriétés stupéfiantes et de médicaments à base de cannabis ou de cannabinoïdes, a mis en œuvre une phase pilote de culture, impliquant 9 producteurs sélectionnés sur les différents archipels. Cette phase expérimentale poursuit plusieurs objectifs :

- Tester l’adaptabilité des variétés de cannabis sélectionnés aux différents contextes climatiques et sols de la Polynésie française ;
- Assurer la conformité réglementaire, notamment pour la teneur en THC ;
- Définir les pratiques culturelles et itinéraires techniques optimales ;
- Recueillir des données fiables et des références technico-économiques dans le contexte polynésien pour informer les futures décisions réglementaires et stratégiques concernant la filière cannabis en Polynésie française.

La préparation logistique et l’aménagement des sites de production des 9 producteurs sélectionnés sont en cours. La DAG a par ailleurs sécurisé le partenariat avec l’ILM, responsable des analyses de cannabinoïdes et de l’importation des semences. Le dossier d’agrément de l’ILM a été instruit et validé par arrêté PR, et la convention de partenariat couvrant les frais d’analyses et l’achat des semences est en cours de finalisation.

Les premières cultures expérimentales seront lancées en 2026, après validation en Conseil des Ministres, avis de la commission sur le cannabis, définition des variétés autorisées à la culture et mise en place des moyens de contrôle réglementaires (équipements, assermentation des agents, suivi analytique).

Le registre professionnel de l’agriculture

L’annuaire de la CAPL constitue le registre de référence des professionnels du secteur primaire. Au 31 décembre 2025, il recense 5 504 adhérents actifs, soit une progression de +9,6 % par rapport à l’exercice précédent (5 021 en 2024). Sur ce total, 2 421 adhérents sont en activité et 3 083 sont en cours de renouvellement. Il est à noter que 2 324 cartes sont arrivées à expiration en fin d’année, représentant un enjeu prioritaire de renouvellement pour 2026.

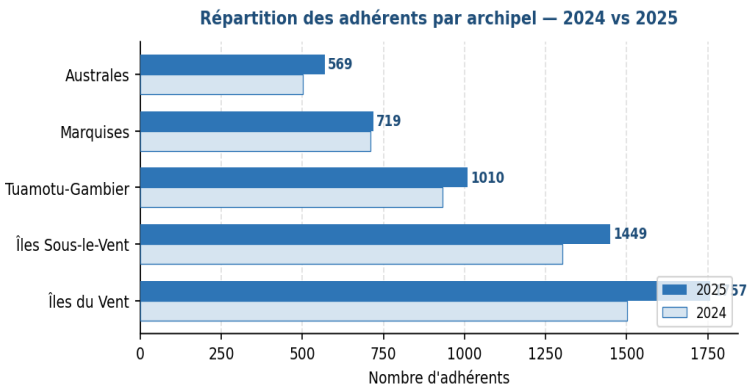


Figure 2 — Répartition des adhérents par archipel — comparaison 2024/2025

Archipel	2024	2025	Évolution
Îles du Vent	1 501	1 757	+17,1 %
Îles Sous-le-Vent	1 303	1 449	+11,2 %
Tuamotu-Gambier	933	1 010	+8,3 %
Marquises	710	719	+1,3 %
Australes	501	569	+13,6 %
TOTAL	5 021	5 504	+9,6 %

En 2025, 2 034 cartes professionnelles ont été délivrées, toutes catégories confondues, générant 16 386 000 FCFP de recettes pour l’établissement.

Répartition des adhésions 2025 par catégorie (2 034 cartes)

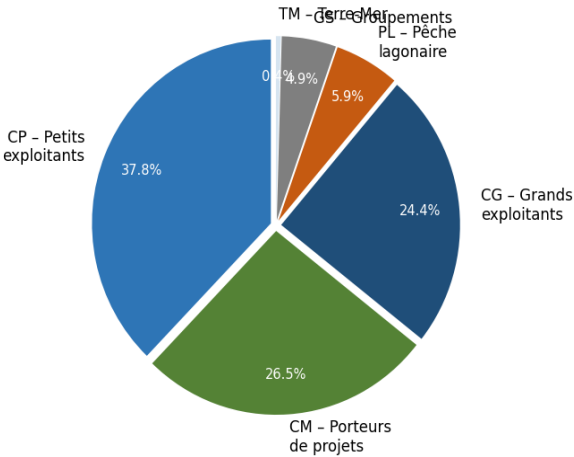


Figure 3 — Répartition par catégorie

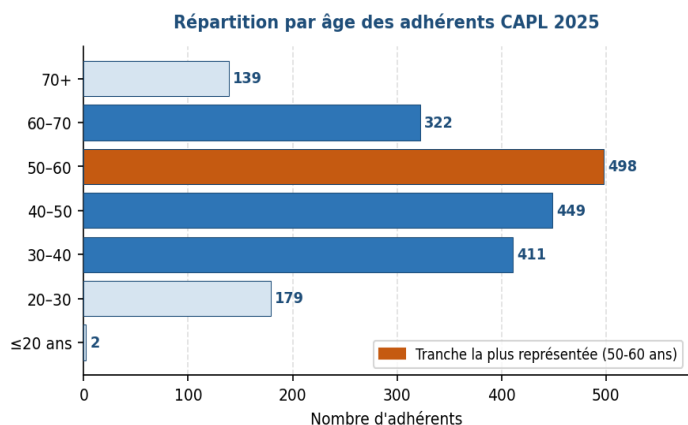


Figure 4 — Répartition par âge des adhérents

La pyramide d'âge révèle que la tranche 50–60 ans constitue le groupe le plus représenté (498 adhérents). La faiblesse des renouvellements dans la tranche 20–30 ans (179 adhérents) constitue un signal d'alerte quant au renouvellement générationnel de la profession, et justifie les actions d'attractivité engagées.

L'accompagnement technique et économique

La CAPL avec 15 agents a sensiblement accru sa capacité d'intervention en 2025. Plus de 700 professionnels ont été rencontrés et 243 agriculteurs font l'objet d'un suivi mensuel régulier alimentant les données de prévision de récolte.

Accompagnement	2025	2024	Évolution
Professionnels rencontrés	+700	—	—
Agriculteurs suivis mensuellement	243	—	—
Cartes provisoires délivrées	523	—	—
Dossiers d'aides agricoles montés	30	26	+15 %
Dossiers fonciers déposés à la DAG	16	9	+77 %
Business plans / montages de projets	18	11	+63 %
Groupements agricoles créés	5	—	—

Dans le cadre de sa mission de transfert de compétences, la CAPL a formé 89 professionnels au cours de l'exercice 2025, sur des thématiques allant de la fertilisation organique à la protection des cultures.

Thématique	Participants
Fertilisation organique — Engrais poisson	39
Récolte, conditionnement et mûrissement de la banane	15
Multiplication végétative (marcottage, bouturage)	15
Protection des cultures — Mouche des fruits	12
Lutte contre la petite fourmi de feu	8
TOTAL	89 participants

La CAPL a enregistré en 2025 une augmentation sans précédent de ses activités logistiques et commerciales, confirmant son rôle de levier stratégique pour l'équité territoriale et la sécurisation des flux commerciaux inter-archipels.

Service d'Aide à la Commercialisation — Indicateurs clés 2024/2025

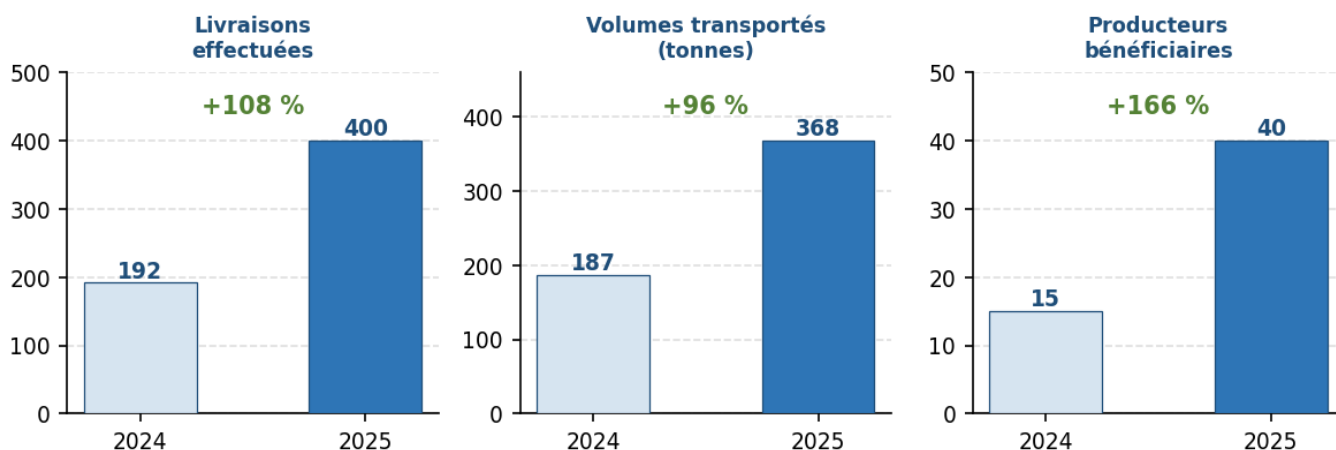


Figure 5 — Indicateurs clés du SAC — comparaison 2024/2025

Indicateur	2024	2025	Évolution
Valeur totale des produits (MFCFP)	54 MF	110 MF	+104 %
Volume stocké chambre froide (m³)	80 m³	200 m³	+150 %
CA prestations logistiques (FCFP)	477 500	1 236 000	+159 %
Ventes via Matete.pf (tonnes)	18 t	35 t	+94 %

Le suivi des productions agricoles et halieutiques

La CAPL assure chaque mois, par l'intermédiaire de 9 agents techniciens et animateurs du SAD, le suivi des prévisions de récolte pour les productions maraîchères et fruitières. Ces données alimentent la conférence agricole mensuelle et

orientent les décisions de la DGAE sur les quotas d'importation.

Productions légumières — Bilan 2025

Les prévisions de production légumière s'établissent à 5 285 tonnes en 2025, soit une diminution de 14 % par rapport à 2024

(6 132 tonnes). Cette tendance baissière est généralisée, à l'exception de la courgette (+27,7 %) et du haricot vert (+12,5 %).

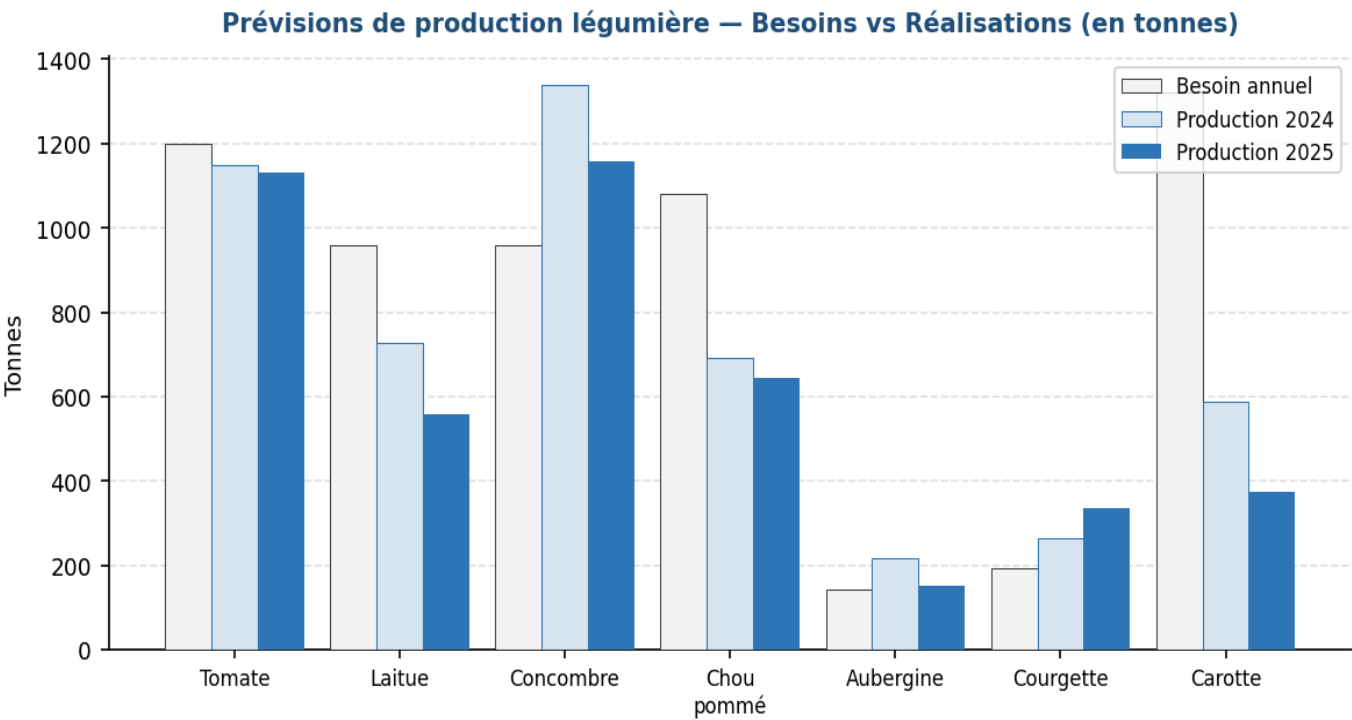


Figure 6 — Prévisions de production légumière : besoins vs réalisations (en tonnes)

Légume	Besoin (t)	2024 (t)	2025 (t)	Évolution
Carotte	1 320	587	374	−36,2 %
Laitue	960	728	559	−23,2 %
Aubergine	144	218	152	−30,3 %
Poivron vert	144	109	47	−56,9 %
Poireau	120	13	2	−84,6 %
Concombre	960	1 339	1 159	−13,4 %
Chou pommé	1 080	692	645	−6,8 %
Tomate	1 200	1 148	1 130	−1,6 %
Courgette ▲	192	264	337	+27,7 %
Haricot vert ▲	108	8	9	+12,5 %
TOTAL	6 606 t	6 132 t	5 285 t	−14 %

Points de vigilance — Productions 2025

La baisse tendancielle des prévisions de production légumière (−14 %) et fruitière (−10 %) constitue un signal préoccupant qui appelle à renforcer les dispositifs d’accompagnement technique et de diversification agricole. Le renouvellement générationnel des professionnels demeure également un enjeu structurel prioritaire, au regard de la faiblesse des adhésions dans la tranche 20–30 ans.

Les orientations et décisions structurantes de la politique agricole

- La production vivrière comme axe stratégique

TAVIVAT

L’année 2025 a marqué une étape structurante pour le projet TAVIVAT, avec son entrée en phase de réalisation. À l’issue de son passage devant le jury France 2030 le 4 février 2025, le projet a obtenu un avis favorable assorti de réserves. La convention de financement entre l’État et le Pays a été signée le 26 décembre 2025.

Malgré ce contexte, plusieurs avancées significatives ont été réalisées en 2025 :

- Une tournée de lancement organisée en octobre dans les 10 communes pilotes, permettant de présenter le projet, ses objectifs et son plan d’action aux acteurs locaux (communes, agriculteurs, partenaires) ;
- Un travail structurant engagé en fin d’année pour la sélection des groupements d’agriculteurs bénéficiaires du projet ;
- Un appel à projets a également permis d’identifier les lauréats qui accueilleront deux lignes de transformation de

Productions fruitières — Bilan 2025

Les prévisions de production fruitière s’établissent à 1 510 tonnes en 2025, en recul de 10 % par rapport à 2024 (1 677 tonnes). Les baisses les plus prononcées concernent le litchi (−98 %, liée à l’absence de période fraîche suffisante) et le melon (−59 %). Seuls le pamplemousse (+95 %) et le citron (+11 %) progressent significativement.

Fruit	Besoin (t)	2024 (t)	2025 (t)	Évolution
Litchi	—	112	3	−98 %
Melon	360	352	143	−59 %
Orange	1 200	10	9	−11 %
Pastèque	1 500	718	682	−5 %
Citron ▲	360	326	362	+11 %
Pamplemousse ▲	180	158	309	+95 %
TOTAL	4 020 t	1 677 t	1 510 t	−10 %

produits vivriers congelés à destination de la restauration scolaire (Taha'a, Huahine).

En l'absence de convention signée sur la majeure partie de l'année, aucun engagement financier n'a pu être réalisé en 2025 sur les AP TAVIVAT. L'année 2026 sera donc consacrée au déploiement opérationnel (22 actions prévues).

SATAAP

Le projet SATAAP a été déclaré lauréat de l'AMI "Transitions agricoles et agro-alimentaires" (France 2030) en avril 2024, convention de financement signée le 17 avril 2025, lançant officiellement la phase de maturation d'une durée de 16 mois. Cette phase bénéficie d'un co-financement de l'État via la Banque des Territoires à hauteur de 30 %, pour un budget total de près de 125 millions de francs.

Les enjeux de cette phase de démarrage sont multiples :

- Structurer et formaliser le consortium afin d'assurer une gouvernance claire et efficace, avec des rôles et responsabilités bien définis pour chaque partenaire ;
- Lancer les diagnostics territoriaux et agroécologiques pour disposer d'une base de référence fiable sur laquelle appuyer les actions à venir ;
- Sensibiliser et mobiliser les parties prenantes locales dès le début, afin de favoriser l'appropriation du projet par les populations et garantir la durabilité des pratiques agricoles et alimentaires ;
- Identifier les leviers d'innovation et d'expérimentation, en adaptant les pratiques agroécologiques aux contraintes spécifiques des atolls et en intégrant des approches de transformation alimentaire locales et durables ;
- Anticiper les obstacles logistiques et administratifs, en particulier dans les zones isolées, afin de planifier la mise en œuvre des actions de terrain de manière réaliste et efficace.

Les études et travaux nécessaires au calibrage du programme d'action pour la phase de réalisation (2026-2031) ont été lancés en 2025. Le dossier d'engagement sera transmis à la Banque des Territoires en octobre 2026.

• La diversification et expérimentation par la CAPL

La CAPL a conduit en 2025 plusieurs projets expérimentaux visant à diversifier et renforcer le tissu productif local :

- Essais fraise à Tubuai : importation de 1 000 plants de deux variétés adaptées aux conditions tropicales (Anabelle et San Andreas), avec l'appui technique de la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie. Les premières récoltes ont eu lieu en août-septembre 2025.
- Essais maraîchers aux Australes : conduite d'essais de diversification (brocolis, choux-fleurs, poivrons, céleris, salades romaines) chez six jeunes agriculteurs de Tubuai sur des parcelles de 500 à 1 000 m², avec des résultats prometteurs ayant conduit certains producteurs à envisager une production à plus large échelle en 2026.
- Mûrissierie de bananes à Teva I Uta : inauguration en juin 2025 d'un dispositif composé de deux conteneurs frigorifiques offrant une capacité de traitement hebdomadaire supérieure à 5 tonnes de bananes mûres, en complément de la mûrissierie existante à Ra'iātea.

- Stations météo connectées : déploiement de 7 stations à proximité des zones de production dans les archipels de la Société, des Australes et des Marquises, en partenariat avec ONATI/Vini.

L'installation et la formation des jeunes porteurs de projets

La formation et l'installation des jeunes agriculteurs constituent un levier essentiel pour le renouvellement des générations agricoles.

En 2025 :

- 34 stagiaires ont été formés dans le cadre du dispositif de formation à l'installation agricole (FIA), avec des sessions organisées à Tahiti, Fakarava, Hiva Oa et Raiatea ;
- 11 agriculteurs ont bénéficié du dispositif ICRA. Dispositif désormais remplacé par le dispositif *Fa'ati'a*.

• L'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA)

L'EPEFPA d'Opunohu occupe une place centrale dans la formation aux métiers du secteur primaire en Polynésie française. À travers ses trois centres constitutifs – le lycée professionnel agricole (LPA), le centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et l'exploitation agricole pédagogique – l'établissement assure à la fois des missions de formation initiale, de formation continue et d'appui au développement agricole.

En 2025, les résultats aux examens confirment la solidité du dispositif de formation initiale, avec un taux global de réussite de 88 %, proche des moyennes nationales. Certaines filières ont enregistré des résultats particulièrement élevés, avec des taux de réussite de 100 % en CAPA, Bac Pro technicien conseil vente en alimentation et Bac technologique STAV, témoignant de la qualité de l'accompagnement pédagogique et de la pertinence des formations proposées au regard des besoins du territoire.

Par ailleurs, l'établissement poursuit sa dynamique d'évolution de l'offre de formation afin de répondre aux besoins des filières agricoles et agroalimentaires locales. Des réflexions sont engagées pour l'ouverture de nouvelles formations, notamment dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires, afin de renforcer les compétences locales dans la valorisation et la mise en marché des productions du territoire.

• Le centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA)

Le CFPPA joue un rôle central dans la formation des adultes et l'accompagnement des porteurs de projets agricoles. En 2025, le centre a conduit 32 actions de formation courtes, représentant 4 749 heures stagiaires, au bénéfice de 301 professionnels du secteur primaire répartis dans l'ensemble des archipels.

Le dispositif de formation à l'installation en agriculture (FIA) demeure l'activité principale du centre. En 2025, quatre promotions ont été mises en œuvre simultanément, dont une promotion sortante à Hiva Oa et trois promotions entrantes organisées à Tahiti, Raiatea et Fakarava. Au total, 48 stagiaires ont suivi cette formation, représentant 37 205 heures de

formation. Parmi les stagiaires de la promotion sortante, douze ont déposé un dossier d'aide à l'installation et huit ont obtenu un avis favorable du SEFI, illustrant l'efficacité du dispositif pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.

Le CFPPA poursuit également le développement de formations diplômantes par apprentissage, notamment dans les domaines de l'agriculture des régions chaudes et du paysage, en partenariat avec les acteurs institutionnels et les structures de formation du territoire.

• **Les maisons familiales rurales (MFR)**

Le réseau des maisons familiales rurales (MFR) constitue un acteur majeur de l'enseignement agricole privé en Polynésie française. Regroupées au sein de la Fédération polynésienne des MFR (FPMFR), les sept MFR du territoire participent à une mission de service public d'éducation et de formation

Au titre du portefeuille des ressources marines

• **Un engagement international renforcé pour la gouvernance de l'océan**

L'année 2025 a été marquée par une présence active et stratégique de la Polynésie française dans les instances internationales dédiées à la gestion durable de l'océan et des ressources halieutiques.

La Polynésie française a pris part aux travaux des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), notamment aux commissions de la WCPFC (Western and Central Pacific Fisheries Commission) et de l'IATTC (Inter-American Tropical Tuna Commission). Ces enceintes constituent les cadres essentiels de coopération pour la gestion durable des stocks thoniers dans le Pacifique.

Mobilisation internationale 2025

- 6 réunions et sessions techniques des ORGP en présentiel (hors groupes de travail à distance) ;
- 5 représentants institutionnels et experts techniques mobilisés ;
- Délégation polynésienne d'une centaine de représentants à la 3ème Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC-3) à Nice ;
- Annonce du renforcement de la protection de l'aire marine gérée Tainui Atea : 4,8 M km² ZEE, dont 900 000 km² en protection stricte (catégories I et II) et 200 000 km² de zones côtières sous protection forte sur 4 archipels.

• **La Polynésie française, territoire de référence pour la gestion communautaire des ressources marines**

En complément de cette présence internationale, la Polynésie française a accueilli plusieurs rencontres régionales consacrées à la gestion durable des ressources marines. Le workshop régional Tiaki Moana a réuni des représentants de plusieurs États et territoires du Pacifique ; les échanges ont notamment porté sur les dispositifs communautaires de gestion (Rāhui, Zones de pêche réglementée, gouvernance locale).

Ces travaux contribuent à faire progresser la reconnaissance internationale de ces dispositifs comme "Other Effective Area-Based Conservation Measures" (OECM). La Polynésie a

reposant sur le principe de l'alternance entre périodes en établissement et périodes en milieu professionnel.

À la rentrée scolaire 2024-2025, le réseau des MFR a accueilli 382 jeunes dans ses établissements. Lors de la session d'examens de 2025, 69 élèves ont été présentés aux diplômes (DNB et CAP), dont 59 ont obtenu leur diplôme. Parmi les élèves diplômés, une partie poursuit son parcours de formation vers des niveaux supérieurs tandis que d'autres s'orientent vers la vie active, notamment dans les secteurs agricoles ou dans des dispositifs d'insertion professionnelle.

Parallèlement, les MFR poursuivent leurs actions visant à améliorer l'accompagnement des élèves et à prévenir le décrochage scolaire, notamment à travers la mise en place de dispositifs de soutien pédagogique et le développement de projets éducatifs et professionnels en partenariat avec les acteurs publics et privés du territoire.

également accueilli une session du programme Young Pacific Leaders.

Au total, ces événements ont rassemblé 180 participants issus de 35 pays et territoires, dont 25 pays du Pacifique.

• **Des investissements structurants pour les filières marines et aquacoles**

Infrastructure / Investissement	Montant	Description
Station aquacole de VAIA — cuves de préchauffage	58 137 188 FCFP	Amélioration des conditions de production
Système de pompage zones Est et Ouest — site Biomarine	Travaux engagés	Étape importante du développement aquacole
Écloserie d'Arutua (perliculture, investissement privé)	~100 millions FCFP	Production prévue 6 M naissains < 6 cm / an

• **Les aides et subventions du ministère**

En 2025, le ministère a poursuivi son action de soutien aux filières halieutiques à travers plusieurs dispositifs d'aides destinés à accompagner l'investissement, soutenir l'activité des professionnels et renforcer la valorisation durable des ressources marines.

Dispositif	Montant 2025 (FCFP)	Bénéficiaires
DAI — Dispositif d'aide à l'investissement (pêche côtière & hauturière)	70 910 183	46 entreprises et armements
DAPL — Aide à la pêche lagonaire	2 809 220	3 pêcheurs
Aides à l'exportation des produits de la mer	135 151 624	3 opérateurs économiques
Prise en charge cotisations sociales pêche hauturière	46 396 373	40 armements / 372 marins-pêcheurs
Participation Polynésie à UNOC-3	8 663 702	Rayonnement maritime

Les subventions associatives et professionnelles :

- 1 000 000 FCFP en soutien aux initiatives de gestion locale des ressources (Rāhui) ;
- 2 000 000 FCFP
- 5 000 000 FCFP pour les démarches de certification des pêcheries dans le cadre du Marine Stewardship Council (MSC) ;

- Au total : 8 000 000 FCFP d'aides publiques au bénéfice de professionnels, associations et structures partenaires.
- **Un cadre réglementaire renforcé pour accompagner et protéger les professionnels**

Plusieurs textes structurants ont été adoptés en 2025 afin de renforcer l’encadrement des activités du secteur primaire et de soutenir les professionnels.

Textes structurants adoptés en 2025

- Loi du pays relative au statut du marin pêcheur hauturier — reconnaissance, structuration et sécurisation de l'exercice de cette profession essentielle pour l'économie maritime et la souveraineté alimentaire ;
- Loi du pays portant création d'un dispositif exceptionnel d'indemnisation des pertes matérielles subies par les professionnels du secteur primaire lors de catastrophes naturelles — résilience des filières face aux aléas climatiques.

La filière perliculture

La filière perlière constitue le premier secteur économique relevant du périmètre de la DRM. Elle repose sur l'exploitation de l'huître perlière *Pinctada margaritifera* dans les lagons des archipels polynésiens, principalement les Tuamotu et les Gambier. En 2023, le chiffre d'affaires de la filière s'est établi à 17 800 millions de FCFP, dont 7 269 millions au titre des exportations. La production a atteint 8,8 millions de perles vendues, parmi lesquelles 6,5 millions ont été exportées pour une valeur de 17,8 milliards de FCFP, à un prix moyen à l'exportation de 992 000 FCFP par kilogramme.

- **La gestion des autorisations et l'encadrement des producteurs**

La Direction des Ressources Marines assure la gestion des autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime pour les exploitations perlicoles, ainsi que l'encadrement réglementaire de l'ensemble des professionnels de la filière. Au cours de l'exercice 2025, le service a assuré le suivi de 325 exploitations PPP et 402 exploitations PHP, réparties dans 30 îles perlicoles. Dix missions de contrôle sur site ont été diligentées, couvrant quinze îles.

En matière d'autorisations, le service a réceptionné 207 dossiers d'AOT et a délivré 182 arrêtés d'autorisation, assortis dans dix cas de constats de grande voirie (CGV). Par ailleurs, 86 demandes de permis de travail pour des greffeurs étrangers ont été instruites, 98 demandes de transferts de nacres traitées et 28 licences d'importation de collecteurs accordées.

Le dispositif d'aide au carburant, dont bénéficient les perliculteurs pour compenser le coût des déplacements en mer, a mobilisé en 2025 16 millions de FCFP. Au total, 284 producteurs agréés ont bénéficié de cette aide, se traduisant par la distribution de 1 232 400 litres d'essence (pour un montant de 35,1 millions de FCFP) et 227 400 litres de gazole (6,5 millions de FCFP). Le Pays a pris à sa charge une partie du coût du carburant représentant 21,6 millions de FCFP. Ce

dispositif constitue un soutien essentiel à la viabilité économique des exploitations perlicoles les plus éloignées.

Constat

L'analyse des données d'exploitation révèle une polarisation croissante du secteur perlicole : une fraction significative des hectares autorisés est liée à des fermes peu ou pas productives (0 perle par an sur 1 634 hectares recensés), tandis que les exploitations les plus intensives concentrent l'essentiel de la production commercialisée. Cette situation soulève la question de l'efficacité de l'allocation du domaine public maritime et de la pertinence des seuils minimaux d'activité.

- **Le contrôle de la qualité et la régulation commerciale**

La régulation de la commercialisation des produits perliers constitue une mission fondamentale de la DRM pour préserver l'intégrité de la filière et la réputation internationale de la perle de Tahiti. En 2025, le service a procédé au contrôle de 7 011 653 perles après production et de 7 139 795 perles avant exportation, soit un total de plus de quatorze millions de perles contrôlées dans l'année. Ces contrôles s'appuient sur des équipements à rayons X, dont les plateaux de support ont fait l'objet d'une modernisation technique au cours de l'exercice grâce au développement de prototypes en impression 3D et en plexiglass.

Le renforcement des contrôles sur le marché local a conduit la cellule contrôle qualité des perles (CCQP) à réaliser 22 missions dans 147 boutiques de Tahiti, représentant 244 contrôles individuels sur les communes de Papeete, Faa'a, Punaauia et Taravao. Ces opérations ont permis le retrait de 1 177 articles non conformes et l'envoi de 48 courriers de rappel à la réglementation. Deux procédures de dénonciation au Procureur de la République ont été engagées pour des infractions susceptibles de poursuites pénales.

Contrôle et régulation commerciale perliculture — Résultats 2025	
Contrôles après production (CAP)	7 011 653 perles contrôlées
Contrôles avant exportation	7 139 795 perles + 405 kg en vrac
Missions marché local — boutiques visitées	22 missions — 147 boutiques — 244 contrôles
Articles non conformes retirés de la vente	1 177 articles saisis
Courriers réglementaires envoyés	48 rappels + 49 mises en demeure + 14 griefs
Sanctions administratives 2025	10 suspensions de carte + 4 retraits définitifs
Procédures pénales engagées	2 dénonciations au Procureur de la République
Déclarations d'achat-vente reçues	769 dossiers — 3 941 opérations saisies

Observation

La progression des contrôles sur le marché local s'inscrit dans une stratégie de protection de l'authenticité de la perle de Tahiti face à la commercialisation de produits de substitution et d'imitations qui fragilisent la confiance des consommateurs. L'extension de ces contrôles à Moorea et aux Îles Sous-le-Vent, prévue en 2026, devrait renforcer significativement l'efficacité du dispositif.

La traçabilité des produits perliers tout au long de la chaîne de commercialisation demeure un enjeu central. Le développement des outils numériques de suivi des déclarations et des opérations de vente constitue un levier majeur pour améliorer l'efficacité des contrôles et la fiabilité des statistiques de la filière.

• L'innovation, la recherche et la durabilité environnementale

Le développement des écloseries d'huîtres perlières

Face au déclin tendanciel du collectage naturel, la DRM a engagé en 2025 un soutien actif au développement des écloseries d'huîtres perlières, alternative complémentaire au collectage pour sécuriser l'approvisionnement de la filière. Trois nouvelles autorisations d'écloseries ont été délivrées (Gambier et Ahe), et la modification de la loi du Pays portant réglementation de la perliculture a été proposée pour encadrer spécifiquement cette activité. Une assistance technique en génétique a été apportée aux porteurs de projets grâce à des conventions de partenariat avec le SYSAAF, et les productions larvaires ont été relancées sur le centre technique de Takapoto.

La DRM a par ailleurs lancé la convention *ALGAFEED* pour la recherche de microalgues d'intérêt destinées à l'alimentation des larves en éclosérie, et la convention *PINCTASSIGN* pour le développement d'outils d'assignation génétique. Ces travaux visent à optimiser les performances des écloseries et à garantir la diversité génétique des huîtres produites.

Le maintien du collectage naturel et la surveillance des écosystèmes

Le suivi scientifique du collectage naturel a été poursuivi en 2025 à travers plusieurs conventions de recherche, notamment via le programme *RESOLAG* de surveillance du réseau d'observation des lagons perlicoles. Les données collectées révèlent une diminution par un facteur 2,5 du stock d'huîtres perlières sauvages au Gambier, confirmant l'urgence d'interventions de restockage. Un suivi génétique et sexage des naissains sur l'atoll de Ahe a permis de préciser la dynamique de reproduction des populations sauvages, avec un résultat notable : le passage très faible des nacres mâles à femelles sur les lignes d'élevage contredit certaines données bibliographiques antérieures.

Sur le plan environnemental, la DRM a coordonné des opérations de collecte de déchets professionnels dans une dizaine d'îles perlicoles, aboutissant à la collecte et au traitement de 774 m³ de déchets industriels banals (DIB). L'opération conduite aux Gambier, en partenariat avec la Flottille administrative et la DIREN, a permis de rapatrier 18 tonnes de déchets dangereux, 16 tonnes de DEEE et 220 tonnes de DIB. Un test pilote du dispositif automatisé de retrait des déchets immergés *TE MA TAIROTO* a été soutenu sur Takaroa.

L'innovation technologique et la valorisation des produits nacrés

La DRM a soutenu en 2025 plusieurs projets d'innovation visant à diversifier et valoriser les produits issus de la filière perlière et nacrée :

La validation de l'amalgame pour la production d'un nucléus biosourcé à partir de poudre de *Pinctada* et d'un liant biosourcé 100 % polynésien constitue une avancée majeure vers la réduction de la dépendance aux imports de nucléus. Ce développement ouvre la voie à une filière de substitution locale à haute valeur ajoutée.

Le développement d'un outil d'intelligence artificielle pour la classification automatique des perles de culture de Tahiti (couleur, lustre, forme) a abouti à la mise au point d'un algorithme valorisable dans le cadre d'une machine de tri industrielle, dont la conception est programmée pour 2026.

Le programme ECONACRE, conduit en partenariat avec des acteurs des secteurs du BTP, de l'artisanat et de l'agriculture, a été distingué par le 1er prix CLIMAT 2024 de la FAPE et le 1er prix OR BLEU 2025 Innovation Outremer. L'inauguration d'un démonstrateur de béton de nacre *Pinctada* à la gare routière d'Outoumaoro illustre concrètement les applications de ce programme.

Perspectives 2026 — Perliculture

La mise en œuvre des premières sanctions concernant les seuils minimaux d'activité (nombre d'employés déclarés et nombre de perles amenées au contrôle) marquera un tournant dans la régulation de la filière et permettra d'assainir l'occupation du domaine public maritime.

Le balisage des premières concessions de pré-grossissement pour les écloseries, la poursuite de l'assistance technique en génétique et le lancement de l'étude pilote BioSPAT (4,2 millions de FCFP) constitueront les principaux axes d'action en faveur du développement des filières alternatives au collectage naturel.

Les résultats de l'Analyse de Risques à l'Importation (ARI) conduite par la CPS de Nouméa fourniront les bases scientifiques nécessaires à la rédaction d'une réglementation sanitaire adaptée aux enjeux de biosécurité de la filière, en lien avec la Direction de la Biosécurité (DBS).

La filière aquaculture

La filière aquacole polynésienne se trouve en 2025 à un moment charnière de son développement : les filières historiques (crevetticulture, tridacnaculture, pisciculture) traversent des dynamiques contrastées, tandis que les nouvelles filières en cours de structuration (holothuries, huîtres de roche, macroalgues) commencent à produire leurs premiers résultats économiques. La construction de la zone aquacole BIOMARINE-Faratea, investissement structurant de 3,6 milliards de FCFP, approche de son terme avec 80 % d'avancement atteint fin 2025, ouvrant la voie à une accélération significative de la production à partir de 2027.

• Les filières historiques : état des lieux et perspectives

La crevetticulture

La crevetticulture, filière emblématique de l'aquaculture polynésienne, traverse depuis 2023 une période difficile liée à la dégradation de la qualité des aliments importés utilisés pour

l'élevage. Cette crise a conduit à une réduction des volumes produits par certaines fermes, notamment Aquapac et Sopomer, les deux opérateurs majeurs du secteur. La DRM a apporté un soutien technique et administratif aux fermes concernées, notamment par un accompagnement de la ferme Paraha Peue dans la mise en place d'une jachère sanitaire. La reprise progressive de la production est attendue d'ici la fin de l'exercice 2026, sous réserve de la sécurisation de l'approvisionnement en aliments de qualité.

Une première commercialisation de crevettes transformées a été réalisée dans le cadre de la ferme pilote **FORMAQUA**, partenariat associant la DRM, la CAPF et le LEAPT. Cette opération illustre les perspectives de valorisation de la production locale par la transformation, susceptible d'améliorer les marges des producteurs et de diversifier les débouchés.

La tridacnaculture

La filière bénitier (*Tridacna maxima*) affiche en 2025 une relative stabilité de ses activités, poursuivant sa diversification sur un marché international très concurrentiel, encadré par la réglementation CITES. La DRM a assuré la délivrance de 28 permis CITES d'exportation au cours du second trimestre 2025 et a mis en place, en partenariat avec les Douanes et le Haut-Commissariat, un dispositif de traçabilité des produits bénitier et holothurie. Le suivi bi-annuel des stocks sauvages et d'élevage sur l'atoll de Reao n'a pas révélé d'épisode de blanchissement, et 1 000 bénitiers de collectage ont été réensemencés dans le lagon de Reao.

La pisciculture

La filière pisciculture enregistre en 2025 des signes encourageants de développement : les fermes TFA (Tahiti Fish Aquaculture) et Verdeen affichent une production combinée d'environ 21 tonnes pour un chiffre d'affaires estimé à 46 millions de FCFP. La maîtrise progressive des mortalités en cage et la diversification de l'offre commerciale (espèces et formats) constituent des évolutions favorables. Toutefois, la fragilité persistante de la phase d'alevinage en éclosion, qui se traduit par un taux de service des commandes en alevins de seulement 74 % à VAIA, constitue le principal facteur limitant le développement de la filière.

• Les nouvelles filières : résultats des programmes de recherche et développement

La DRM a consacré en 2025 un budget de 40 millions de FCFP au développement de nouvelles filières aquacoles axées sur des espèces extractrices, en partenariat avec des acteurs privés et des institutions de recherche (IFREMER notamment). Ces travaux concernent principalement trois espèces : les holothuries, les huîtres de roche et les macroalgues.

- Holothuries : la DRM a maîtrisé plusieurs cycles de production en éclosion, pré-grossissement et grossissement en enclos, et réalisé les premières commercialisations de la filière aquacole d'holothurie en Polynésie française. Une étude de marché international a été lancée pour identifier les débouchés les plus porteurs pour cette production à haute valeur marchande.
- Huîtres de roche : cinq sites pilotes de grossissement ont été mis en place (trois sur Tahiti et deux aux Îles Sous-le-

Vent), avec quatre porteurs de projet privés. Les travaux en éclosion, nurserie et pré-grossissement ont permis de consolider les protocoles zootechniques, et les analyses sanitaires préalables à la mise sur le marché ont été réalisées.

- Macroalgues (Gracilaria) : un protocole de culture a été mis au point et est désormais transférable au secteur privé. Des travaux de bioremédiation par la Gracilaria ont été engagés, ouvrant des perspectives d'aquaculture multifonctionnelle. L'ouverture des premières fermes privées de macroalgues est attendue en 2026.

Observation

Le développement des nouvelles filières aquacoles constitue un axe stratégique majeur pour la diversification de l'économie bleue polynésienne. La convergence de ces nouvelles productions avec les objectifs de durabilité environnementale — les espèces extractrices contribuent à la bioremédiation des lagons — confère à ces filières une double valeur économique et écologique.

La taille du marché intérieur polynésien impose toutefois une orientation prioritaire vers l'export, notamment pour les holothuries et les bénitiers. La mise en place d'une traçabilité CITES fiable et d'une labellisation reconnue à l'international constituent des prérequis indispensables à la viabilité commerciale de ces filières à long terme.

• La zone BIOMARINE-Faratea et établissements de production de vivants (EPV-VAIA)

La zone aquacole BIOMARINE-Faratea représente l'investissement le plus structurant conduit par la DRM depuis plusieurs décennies. Ce projet vise à créer un cluster aquacole regroupant des fermes privées écoresponsables et des activités de valorisation et d'innovation en biotechnologies marines, sur un site de plusieurs hectares à Faratea (côte Est de Tahiti). Le budget total affecté s'élève à 3,6 milliards de FCFP, dont 70 % liquidés à fin 2025. Les travaux d'aménagement atteignent 80 % d'avancement, la livraison du lotissement aquacole étant prévue pour le second semestre 2026.

Les Établissements de Production de Vivants VAIA (EPV-VAIA), éclosiers publics d'État dédiés à la production de post-larves de crevettes et d'alevins de Paraha Peue pour les fermes privées, ont enregistré en 2025 des résultats contrastés : 100 % des commandes de post-larves ont été honorées, pour des volumes compris entre 6,2 et 7,5 millions d'individus par trimestre. En revanche, le taux de service des commandes en alevins de Paraha Peue n'atteint que 74 %, en raison de la persistance de fragilités dans la phase d'alevinage. Des investissements de fiabilisation du process (cuves de préchauffage, pompage) ont été réalisés en 2025 pour remédier à ces difficultés.

Point de vigilance

Le taux de service insuffisant des commandes en alevins (74 %) fragilise directement la capacité des fermes privées de Paraha Peue à planifier leur production et constitue un frein au développement de la filière

pisciculture. L'atteinte de l'objectif de 100 % de commandes honorées en 2026 nécessitera la finalisation des travaux de fiabilisation de VAIA et une gestion rigoureuse des risques sanitaires en éclosérie.

Perspectives 2026 — Aquaculture

La livraison du lotissement aquacole BIOMARINE et la signature des baux avec les futurs exploitants constitueront les étapes décisives de l'exercice 2026. Ces jalons conditionneront le passage à la phase d'exploitation effective de la zone, qui doit permettre d'atteindre l'objectif d'un chiffre d'affaires total de 400 millions de FCFP pour l'ensemble des filières aquacoles.

L'officialisation des textes modificatifs relatifs à l'agrément aquacole (Délibération 2010-55) et au dispositif d'aide au développement aquacole (LP 2012-27) permettra de doter le secteur d'un cadre réglementaire modernisé, mieux adapté aux nouvelles réalités de la filière et aux exigences de la réglementation CITES.

La mise en place d'un système fiable de traçabilité CITES pour les holothuries et les bénéitiers, en partenariat avec les Douanes et le Haut-Commissariat, constituera un prérequis indispensable au développement commercial de ces filières à l'export.

La filière pêche

La filière pêche polynésienne se structure autour de trois segments complémentaires — la pêche hauturière, la pêche côtière et la pêche lagonaire —, qui répondent à des logiques économiques, sociales et environnementales distinctes mais interdépendantes. La DRM exerce sur ces trois filières des missions de réglementation, de délivrance de licences, d'instruction des aides, de contrôle des pêches, de gestion des ressources et de représentation aux instances internationales de gestion des pêches.

• La pêche hauturière

La pêche hauturière polynésienne repose sur une flotte de 81 navires palangriers actifs, affiliés à une cinquantaine d'armements. En 2024, la flotte a réalisé des captures totales de 8 792 tonnes, dont 1 738 tonnes exportées pour une valeur de 2,1 milliards de FCFP, à un prix moyen à l'exportation de 1 278 FCFP par kilogramme. Le thon blanc (albacore blanc ou *Thunnus alalunga*) représente la principale espèce ciblée, avec des prises oscillant entre 1 100 et 1 300 tonnes par campagne trimestrielle en 2024.

Le dispositif de surveillance des pêches repose sur le système VMS (Vessel Monitoring System) de localisation des navires. En 2025, 164 anomalies ont été détectées au premier trimestre, dont 68 cas de passage en zone interdite et 51 arrêts non déclarés dans les îles. Ces chiffres, en légère diminution par rapport au pic du quatrième trimestre 2024 (177 anomalies), témoignent d'une attention soutenue des opérateurs à la réglementation, tout en confirmant la nécessité de maintenir un dispositif de surveillance actif.

Sur le plan social, l'adoption en 2025 d'un arrêté d'application du statut du marin pêcheur hauturier marque une avancée

significative dans la protection des droits des professionnels de la pêche. Ce texte instaure notamment un comité consultatif sur le statut du marin pêcheur, plafonne les écarts de rémunération au sein des équipages et clarifie les modalités de soutien public à la protection sociale. Un budget de 35 millions de FCFP a été consacré à ce dispositif en 2025, complété par 2 millions pour la valorisation de la communication sur les droits des marins pêcheurs.

Constat

La pêche palangrière polynésienne bénéficie d'une certification MSC (Marine Stewardship Council) qui constitue un avantage concurrentiel précieux sur les marchés internationaux. Le maintien de cette certification est conditionné à l'adoption de mesures de gestion des stocks à l'échelle régionale, notamment au sein de la WCPFC et de l'IATTC. La Polynésie française doit continuer à défendre activement ses intérêts dans ces instances pour préserver ses droits d'accès aux ressources et ne pas se voir infliger des quotas de pêche contraignants.

La question du renouvellement de la flotte hauturière constitue un enjeu stratégique à moyen terme.

La cible de 100 navires actifs devrait être atteinte en 2032.

L'âge moyen des navires et les conditions de travail à bord influencent directement l'attractivité du métier de marin pêcheur hauturier, dont la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est déjà perceptible.

• La pêche côtière

La pêche côtière polynésienne est exercée par 376 licenciés (344 navires aptes à naviguer) répartis dans l'ensemble des archipels. La production annuelle s'est établie à 2 404 tonnes de captures en 2023. Cette filière se caractérise par une structure démographique préoccupante : l'âge moyen des pêcheurs licenciés est de 52 ans, signalant un déficit de renouvellement générationnel qui appelle des mesures actives d'attractivité et de formation.

En matière de soutien à la filière, la DRM maintient un parc de 47 équipements frigorifiques (28 machines à glace et 19 chambres froides) répartis dans les archipels, confiés à des coopératives de pêche ou à des communes. En 2025, de nouveaux équipements ont été installés à Bora Bora, Moorea-Pao Pao et Paea, et des moteurs de remplacement ont été posés à Faaone et Punaauia. Le programme DCP (Dispositifs de Concentration de Poissons) ancrés, qui compte 110 DCP actifs en Polynésie française, a été enrichi de 35 nouveaux DCP en 2025, et 55 DCP existants ont fait l'objet d'opérations de contrôle et de maintenance.

Le statut du marin pêcheur côtier fait l'objet depuis 2025 d'une étude socio-économique et juridique visant à proposer un cadre réglementaire adapté aux spécificités de ce segment. En effet, bien qu'intégrée dans le périmètre du statut du marin pêcheur depuis 2013, la pêche côtière ne recense aucun salarié déclaré, malgré la présence fréquente d'accompagnants à bord.

Point de vigilance

Le vieillissement de la population des pêcheurs côtiers (52 ans d'âge moyen) constitue un signal d'alarme pour la pérennité de cette filière à long terme. En l'absence de politiques actives d'attractivité et de transmission, le risque de désertification de certains archipels de leurs activités de pêche professionnelle est réel, avec des conséquences économiques et sociales significatives pour les communautés locales.

Le mode d'organisation individuel et très morcelé des acteurs de la pêche côtière représente un handicap pour structurer la filière. Des organisations de pêche devraient être encouragées autour des marinas de pêche existantes afin de proposer des services utiles au métier, créer de l'emploi durable et proposer du poisson en circuit court en respectant les règles d'hygiène et de salubrité.

- **La pêche lagonaire et la gestion des ressources récifo-lagunaires**

La pêche lagonaire constitue un pilier fondamental de la sécurité alimentaire et des économies locales dans l'ensemble des archipels de Polynésie française. Elle est exercée par 1 792 détenteurs de cartes CAPL (Carte d'Accès à la Pêche Lagonaire), dont la consommation totale a été estimée à 7 064 tonnes pour la période 2023-2024 selon l'enquête consommation réalisée par la DRM. La gestion de cette filière mobilise des instruments variés : gestion des autorisations d'occupation temporaire pour les parcs à poissons (PAP), instruction des aides à la pêche lagonaire (APL) et mise en place des Zones de Pêche Réglementée (ZPR).

En matière de parcs à poissons, le service a instruit 112 dossiers de demande d'AOT et délivré 47 autorisations au cours de l'exercice, portant le stock total d'AOT actives à 370 AOT PAP au 31 décembre 2025. Le traitement de certains dossiers complexes a nécessité l'organisation de deux sessions de la Commission Unique du Domaine Public et de la Pêche (CUDPP). Parallèlement, le dispositif d'aide à la pêche lagonaire (APL) a bénéficié à 559 pêcheurs depuis 2017, pour un montant cumulé de 695 millions de FCFP de subventions.

Le dispositif des Zones de Pêche Réglementée compte désormais 25 ZPR actives sur 13 îles, dont 17 sont dotées d'un comité de gestion. L'exercice 2025 a été marqué par l'adoption des ZPR d'Uturoa et de Mataiea, la modification de la ZPR de Punaauia (pêche d'ature), la prolongation des ZPR d'Ua Huka et Arutua, et l'ouverture de la ZPR de Tautira. La maturité des ZPR existantes est évaluée à travers un système de cotation : 13 ZPR sont classées « matures » (règles respectées ou suivi fort de la commune), 6 « moyennes » et 6 présentent une insuffisance de suivi.

Observation

Les Zones de Pêche Réglementée constituent un outil de cogestion adaptative particulièrement adapté aux réalités polynésiennes, qui associe les communes et les populations locales à la gestion de leurs ressources. La progression régulière du nombre de ZPR et l'amélioration du niveau de maturité des comités de gestion témoignent

de l'appropriation progressive de cet outil par les acteurs locaux.

La prise en compte des spécificités culturelles polynésiennes dans la gestion des ressources lagunaires — notamment à travers le concept traditionnel de Rahui — représente un levier complémentaire aux ZPR pour la protection des écosystèmes récifo-lagunaires. La DRM gagnerait à davantage intégrer ces pratiques traditionnelles dans sa doctrine d'intervention.

- **Le cadrage stratégique et contexte international**

Les filières artisanales de pêche côtière et lagonaire manquent d'un document cadre définissant une vision stratégique partagée, ce qui limite leur développement structuré. En 2025, la DRM a engagé les travaux préparatoires à l'élaboration d'un document de politique sectorielle (SDPCPL) commun aux deux filières, avec le soutien méthodologique de l'Agence Française de Développement (AFD). Un diagnostic des filières et un arbre à problèmes ont été réalisés, et les grandes lignes de scénarios de développement ont été esquissées. Parallèlement, la Politique Sectorielle de la Pêche Hauturière (PSPH), arrivée à échéance, a fait l'objet d'une évaluation externe dont les résultats ont été livrés mi-2025.

Au niveau international, la Polynésie française a défendu activement ses intérêts au sein des deux Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP) compétentes dans le Pacifique. À l'IATTC (Pacifique Est), une résolution contraignante a été adoptée, obligeant les thoniers senniers à partager en temps réel les positions de leurs DCP dérivants (DCPd), avec une priorité de récupération accordée à la Polynésie française. Un fonds international, financé par les compagnies de pêche à la senne, a été officialisé pour financer le programme de récupération des DCPd.

À la WCPFC (Pacifique Ouest et Central), une mesure de gestion du thon blanc a été adoptée et un plan de travail sur la gestion de l'espadon a été validé, permettant de maintenir la certification MSC de la pêche polynésienne pour ces deux espèces.

Perspectives 2026 — Pêche

L'adoption des documents cadres pour les trois filières de pêche (SDPCPL côtière-lagonaire et nouvelle PSPH hauturière), prévue en 2026 après une phase de concertation élargie, dotera le secteur d'une vision stratégique partagée indispensable à la programmation des investissements et à la priorisation des actions.

La création et la mise en œuvre du programme FAD Watch en Polynésie française, en lien avec les partenaires locaux et internationaux, permettra de réduire significativement la pollution marine générée par les DCPd perdus et de valoriser les ressources ainsi récupérées.

L'extension des Zones de Pêche Réglementée aux Marquises (dans le cadre du projet Fonds vert) et à plusieurs nouvelles communes de Tahiti et des archipels éloignés renforcera la couverture territoriale du dispositif.

et contribuera à la restauration des stocks de ressources récifo-lagonaires.

Le rayonnement et la communication : 2025 l'année de la mer

La désignation de 2025 comme Année de la Mer en Polynésie française a offert à la DRM un cadre exceptionnel pour développer sa visibilité, renforcer ses partenariats et sensibiliser le grand public aux enjeux de la gestion durable des ressources marines. La DRM a répondu à cette opportunité par une programmation événementielle ambitieuse, structurée autour de cinq axes stratégiques et mobilisant l'ensemble des équipes du service.

Au total, 36 événements ont été organisés ou auxquels la DRM a participé au cours de l'exercice, impliquant 6 îles et territoires et couvrant des thématiques allant de la sensibilisation grand public et scolaire aux conférences scientifiques internationales. Ces actions ont permis de toucher des milliers de participants et de renforcer significativement la notoriété du service auprès des populations et des partenaires institutionnels.

Bilan de l'Année de la Mer — Actions et résultats 2025	
Événements organisés ou auxquels la DRM a participé	36 événements — 6 îles et territoires
Événements grand public et scolaires	Plus de 10 événements — Milliers de participants
Rayonnement international	Conférences onusiennes (Blue Economy Forum Monaco 2025)
Valorisation des filières	Salons, foires et marchés en soutien aux professionnels
Modernisation des outils	Technologies numériques pour la gestion des données halieutiques
Axes stratégiques couverts	5 axes : Pilotage, Science, Avenir, Proximité, Coopération

Observation

La participation de la DRM au Blue Economy & Finance Forum de Monaco 2025, en qualité d'événement spécial de la Conférence onusienne sur les Océans, a permis d'affirmer le positionnement de la Polynésie française comme acteur de référence dans le domaine de l'économie bleue durable. Cette présence internationale constitue un levier de valorisation des filières polynésiennes et d'attraction d'investissements potentiels.

L'effort de sensibilisation mené auprès des jeunes et des milieux scolaires constitue un investissement à long terme pour le renouvellement des vocations dans les métiers de la mer. La DRM devrait consolider ces actions et les inscrire dans une stratégie pluriannuelle d'orientation professionnelle vers les filières maritimes.

Perspectives 2026 — Communication et rayonnement

L'objectif pour 2026 est de transformer l'élan de sensibilisation de l'Année de la Mer en projets concrets et durables, en partenariat avec les professionnels, les communes et les établissements d'enseignement. La DRM s'engage à développer des actions de suivi adaptées à chaque public touché en 2025.

Le déploiement de nouvelles technologies numériques pour le suivi des ressources halieutiques et la gestion des données de pêche permettra d'améliorer la qualité et la réactivité de l'information mise à la disposition des décideurs et du grand public.

L'extension des actions de protection et de sensibilisation à de nouvelles îles et territoires, notamment dans les archipels éloignés peu couverts jusqu'à présent, contribuera à renforcer l'équité territoriale dans l'accès aux services de la DRM.

Au titre du portefeuille de l'environnement

La Direction de l'Environnement (DIREN) est le service de l'administration de la Polynésie française chargé de la conception, de la mise en œuvre et du contrôle de la politique environnementale du Pays. Placée sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Marines, de l'Environnement, en charge de l'Alimentation, de la Recherche et de la Cause animale, elle intervient dans les domaines de la conservation de la biodiversité, de la gestion des espaces naturels protégés, de la prévention et du traitement des pollutions, de la gestion de la ressource en eau et de l'assainissement, de l'évaluation environnementale, de la police de l'environnement ainsi que de la sensibilisation du public.

L'exercice 2025 s'est caractérisé par une activité soutenue sur l'ensemble des missions du service, avec des avancées structurantes tant sur le plan institutionnel qu'opérationnel. Plusieurs réalisations revêtent une portée historique pour la protection de l'environnement polynésien.

Faits marquants 2025

Reconnaissance internationale	Adoption du STPGD
-------------------------------	-------------------

Participation à l'UNOC 3 (Nice) avec projection d'un documentaire de 52 min et organisation d'une conférence dédiée. Tainui Atea reconnue comme AMP au niveau international.

Extension des AMP : +1 100 000 km²

Création d'une réserve naturelle intégrale (220 000 km²) et d'un parc marin aux Gambier (680 000 km²), plus 200 000 km² de zones côtières protégées.

Réintroduction record de Partulas

7 162 spécimens d'escargots endémiques appartenant à 10 espèces réintroduits sur 4 îles. Première confirmation de reproduction sauvage à Moorea et Huahine.

Adoption du Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets en septembre 2025, cadre de référence pour la politique déchets du Pays à l'horizon 2030.

Politique publique bien-être animal

Année fondatrice avec la création du CCBEA, un plan d'actions triennal 2025–2027 (48 actions) et 4 900 animaux stérilisés grâce au soutien associatif.

Dématérialisation des procédures

Mise en service d'une plateforme dématérialisée pour les dossiers ICPE (T4 2025) et les signalements environnementaux (octobre 2025).

270	73	58	1 100 000
Dossiers juridiques suivis	Avis EIE émis	Arrêtés ICPE adoptés	Km ² d'AMP créées

La biodiversité marine – Aires marines protégées et espèces emblématiques

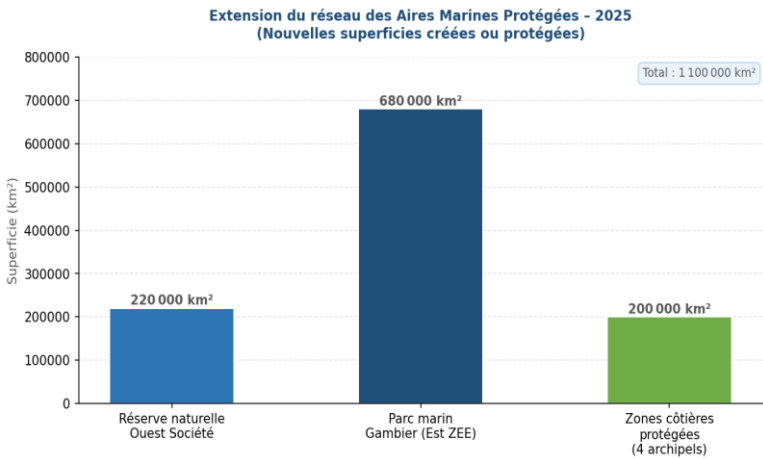
• L’extension du réseau des aires marines protégées (AMP)

L'année 2025 marque une étape déterminante dans la constitution du réseau polynésien d'aires marines protégées. À la faveur de la participation de la Polynésie française à la 3^e Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC 3, Nice), l'espace maritime de Tainui Atea a été reconnu au niveau international comme une aire marine protégée. Cette reconnaissance s'inscrit dans les engagements pris par le Pays au titre du Cadre mondial de la biodiversité Kunming–Montréal (objectif 30×30).

Au plan opérationnel, les réalisations suivantes ont été conduites en 2025 :

- Création d'une réserve naturelle intégrale à l'ouest de l'archipel de la Société d'une superficie de 220 000 km² ;
- Création d'un parc marin à l'est de la ZEE dans l'archipel des Gambier d'une superficie de 680 000 km² ;
- Mise en place de zones de protection côtière autour des îles de quatre des cinq archipels (Marquises, Australes, îles du Vent, Raromatai), représentant une superficie totale de près de 200 000 km² ;
- Réalisation de 6 missions de concertation (Australes, Marquises, Gambier, Société) pour la co-construction des plans de gestion et le zonage de protection ;
- Création du comité local de l'AMP des Gambier ;
- Classement de la réserve naturelle de Bora Bora – 1er classement de catégorie I en milieu lagonaire (570 hectares protégés) ;
- Préparation du classement de Temoe (Gambier) pour la sauvegarde de la Gallicolombe (Tutururu) ;
- Participation au comité de gestion de l'AMP de Teahupo'o ;
- Finalisation d'une synthèse bibliographique pour la Réserve de biosphère de Fakarava ;

- Instruction des demandes de classement de Moorea et Rangiroa.



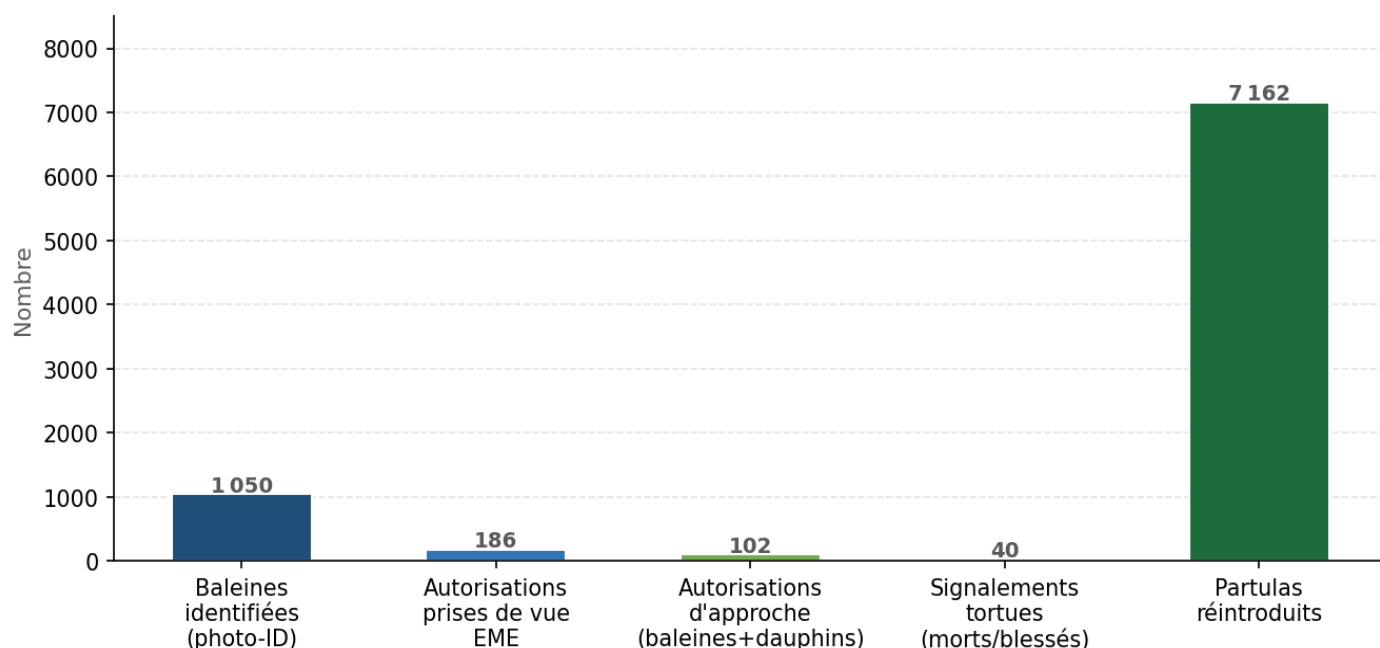
1 100 000 km²	6	570 ha
Nouvelles AMP créées	Missions de concertation	Réserve lagonaire Bora Bora

- L’espèces emblématiques marines

Le suivi des espèces marines emblématiques a mobilisé des moyens humains et techniques significatifs en 2025. Les résultats obtenus illustrent la richesse exceptionnelle des eaux polynésiennes et la qualité des protocoles de surveillance mis en œuvre par la DIREN.

Espèces emblématiques marines – Bilan 2025		
Indicateur / Action	Résultat 2025	Observations
Baleines à bosse identifiées par photo-ID	1 050	Déploiement du programme d'IA « Ocean IA » aux passes de Papeete et Vaïare
Autorisations prises de vue EME délivrées	186	Activité professionnelle encadrée
Autorisations d'approche délivrées	102	dont 91 baleines, 11 dauphins
Signalements tortues traités	40	Individus morts, blessés ou braconnés
Mâles adultes balisés (suivi migratoire)	5	Étude génétique inédite sur les populations de Tetiaroa
Publication scientifique nouvelle espèce requin	1	Nouvelle espèce de requin marteau décrite
Zones d'intérêt ISRA (UICN) identifiées	25	Pour les raies et requins

Espèces emblématiques marines & terrestres - Indicateurs 2025



• La conservation des espèces

La DIREN assure la mise en œuvre des programmes de conservation des espèces terrestres endémiques ou indigènes menacées, en coordination avec les partenaires scientifiques nationaux et internationaux. En 2025, 42 % des espèces terrestres de catégories A et B (soit 92 espèces) font l'objet d'actions de conservation actives.

Espèces terrestres – Résultats de conservation 2025		
Indicateur / Action	Résultat 2025	Observations
Espèces de catégorie A et B sous-programme de conservation	42 % (92 espèces)	Sur l'ensemble du référentiel terrestre
Partulas réintroduits (escargots endémiques)	7 162 spécimens	10 espèces sur 4 îles – résultat record
Reproduction sauvage de Partulas confirmée	Oui	Moorea et Huahine – envisage reclassement du statut de menace
Translocation du héron vert à Huahine	Réussie	Première naissance sauvage observée
Éradication des rats sur îlots de Ua Pou	Confirmée	Confirmation en novembre 2025 sur 3 îlots

• La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes constitue un enjeu prioritaire pour la préservation de la biodiversité insulaire. En 2025, 14 opérations majeures ont été conduites et 12 alertes traitées, témoignant d'une capacité d'intervention réactive et structurée.

14	12	7 162	42 %
Opérations majeures EEE	Alertes traitées	Partulas réintroduits	Espèces sous conservation

• Les espaces naturels terrestres protégés

En 2025, la DIREN a poursuivi les démarches de reconnaissance et de classement d'espaces naturels terrestres :

- Création et organisation du comité de gestion pour l'inscription des Marquises à l'UNESCO ;

- Suivi des processus de classement sur les sites de Moorea et Rangiroa ;
- Participation à la dynamique de réserves de biosphère reconnues par l'UNESCO (Fakarava, projet Australes).

La gestion des déchets

• Le cadre stratégique et législatif

L'année 2025 a été marquée par l'adoption du Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (STPGD), en septembre 2025. Ce document stratégique fixe les orientations de la politique déchets du Pays à l'horizon 2030 et constitue le cadre de référence pour l'ensemble des acteurs publics et privés intervenant dans le domaine de la gestion des déchets en Polynésie française.

Dans le prolongement du STPGD, le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la création d'une ressourcerie (projet SWAP 2) marque l'engagement du Pays en faveur de l'économie circulaire.

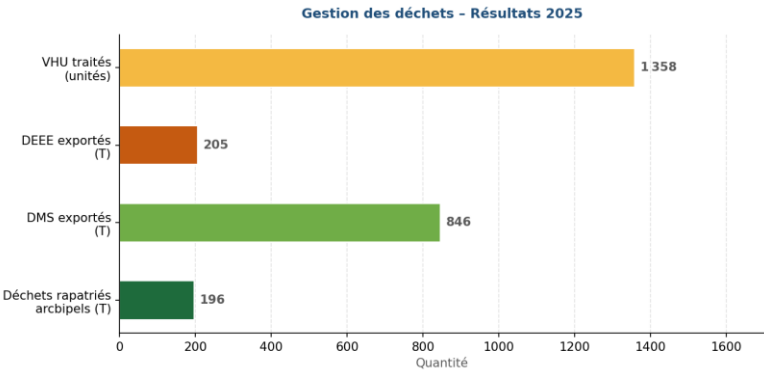
Loi du Pays relative aux plastiques à usage unique – Calendrier d'application

Échéance	Disposition applicable
Août 2024	Eau en carafe obligatoire dans les établissements reliés à un réseau d'eau potable
1 ^{er} juil. 2025	Interdiction des gobelets, assiettes, couverts, touillettes, couvercles et pailles en plastique/aluminium à usage unique
1 ^{er} janv. 2026	Vaisselle réemployable obligatoire pour les repas et boissons consommés sur place
1 ^{er} juil. 2026	Interdiction des contenants alimentaires en plastique/aluminium à usage unique (à venir)
1 ^{er} janv. 2027	Interdiction des emballages plastique des fruits et légumes non transformés (à venir)
1 ^{er} janv. 2028	Interdiction du film alimentaire plastique étirable (à venir)

• Les résultats opérationnels

Gestion des déchets – Indicateurs 2025		
Indicateur / Action	Résultat 2025	Observations
Contribution à Fenua Ma (déchets recyclables)	432,8 MF FCFP	Fonctionnement du syndicat mixte

Îles couvertes par les opérations de rapatriement	20 îles	+3 par rapport à 2024
Déchets rapatriés des archipels	196 tonnes	dont 110 T + 62 épaves à Mangareva
Déchets ménagers spéciaux exportés	846 tonnes	dont 670 T batteries, 17 T piles, 158 T huiles usagées
DEEE collectés et exportés	205 tonnes	
Véhicules hors d'usage (VHU) traités	1 358 carcasses	dont 1 142 IDV et 216 autres archipels
Contrôles LP Plastique réalisés	90 contrôles	Marquises, Australes, Bora Bora, Tahiti, Moorea
Procès-verbaux d'infraction LP Plastique	57 PV	63 % du taux de verbalisation
Coût remise en état complexe de Nive'e	150 MF FCFP	CET 1 et voirie – travaux en cours



Les installations classées (ICPE) et évaluation d'impact environnemental

- Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Le contrôle et la gestion des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) constituent une mission régalienne de la DIREN, visant à prévenir les risques industriels et à limiter les nuisances générées par les activités économiques. En 2025, l'activité ICPE s'est caractérisée par une intensification des contrôles et par l'amorce de la dématérialisation des procédures.

58	35	23	32
Arrêtés ICPE adoptés	Autorisations	Modifications	Inspections réalisées

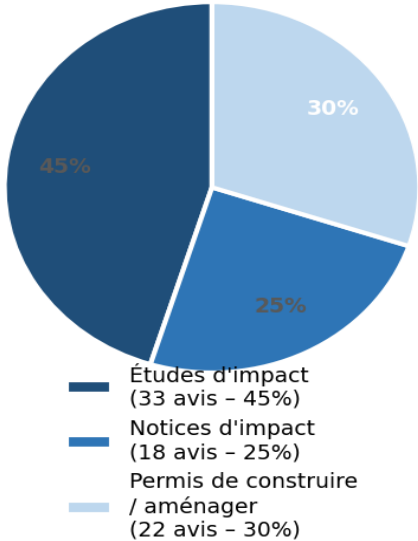
La mise en place d'une plateforme dématérialisée de dépôt de dossiers ICPE sur le portail « Mes démarches », opérationnelle à partir du dernier trimestre 2025, constitue une avancée majeure en matière de modernisation du service. Cette démarche vise à simplifier les démarches des pétitionnaires et à améliorer l'efficacité du traitement des dossiers.

- Les évaluations d'impact environnemental (EIE)

La DIREN est chargée de l'instruction des dossiers d'évaluation d'impact environnemental et de l'émission d'avis techniques permettant d'éclairer les décisions d'autorisation des projets d'aménagement. En 2025, 73 avis techniques ont été rendus, répartis comme suit :

Répartition des avis EIE par catégorie – 2025	
Études d'impact (article LP ...)	33 avis – 45 %
Notices d'impact	18 avis – 25 %
Permis de construire ou d'aménager	22 avis – 30 %
TOTAL avis émis	73

Evaluation d'impact environnemental : 73 avis techniques émis en 2025



Deux chantiers de modernisation sont en cours dans ce domaine :

- Réactualisation de la procédure d'évaluation d'impact environnemental afin de l'adapter aux évolutions législatives et réglementaires récentes ;
- Dématérialisation de l'instruction ICPE, couvrant à la fois le dépôt de dossier et le suivi de l'instruction.

L'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques

La DIREN exerce une mission transversale en matière de gouvernance de l'eau, de suivi des ressources en eau douce, de gestion des milieux aquatiques et d'appui aux maîtres d'ouvrage en charge de l'assainissement. En 2025, plusieurs réalisations majeures illustrent l'engagement du service dans ce domaine stratégique pour la santé publique et la préservation des écosystèmes aquatiques polynésiens.

Eau et assainissement – Bilan 2025			
Indicateur / Action	Résultat 2025	Observations	
Plan d'actions de la Politique de l'Eau 2026–2030	Adopté	Cadre stratégique pour la gestion intégrée de l'eau	
Points d'eau sous suivi régulier (Tahiti)	52	Réseau de surveillance des ressources	
Rivières nettoyées (réduction embâcles)	2	Amélioration de la sécurité hydraulique	
3 ^e décaissement – Politique de l'Eau (UE)	715,9 MF	Appui financier européen au programme	
Travaux émissaires de Taapuna – Punaauia	475,8 MF	Crédits mandatés en 2025	
715,9 MF Financement européen Politique de l'eau	475,8 MF Mandatés émissaire Taapuna	52 –	Points d'eau sous suivi (Tahiti)

Le 3ème décaissement de 715,9 MF au titre du programme d'appui de l'Union européenne à la politique de l'eau de Polynésie française témoigne de la mobilisation du service dans l'exploitation des financements extérieurs et de sa capacité à satisfaire aux conditions de décaissement requises par ce bailleur de fonds.

Les travaux de l'émissaire de Taapuna à Punaauia, avec 475,8 MF mandatés en 2025, représentent le principal investissement en matière d'infrastructure d'assainissement de l'exercice. Ces travaux visent à sécuriser le rejet en mer des eaux usées traitées et à protéger les lagons de Punaauia des pollutions d'origine tellurique.

La condition animale et le soutien associatif

- La politique publique de bien-être animal

L'année 2025 constitue une année fondatrice pour la politique publique de bien-être animal (PPBEA) en Polynésie française. La Direction de l'Environnement a joué un rôle central dans la structuration de cette politique, qui se traduit par des avancées institutionnelles significatives.

Les réalisations majeures de l'exercice 2025 sont les suivantes :

- Création et installation du Comité Consultatif du Bien-Être Animal (CCBEA), instance de gouvernance partagée réunissant administrations, collectivités et société civile ;
- Élaboration et adoption d'un plan d'actions triennal 2025–2027 comportant 48 actions structurées autour des enjeux de la cause animale en Polynésie française ;
- Organisation de 2 jours d'ateliers de co-construction ayant réuni les parties prenantes autour des priorités du plan ;
- Traitement de 5 signalements relatifs à des animaux en situation de détresse ou de maltraitance.

- Le soutien aux associations de protection animale

Dans le cadre du programme de soutien aux campagnes de stérilisation et d'identification des chiens et chats, la DIREN a accordé un soutien financier à 8 nouveaux projets associatifs en 2025, pour un montant de 26,7 MF. En cumulant les projets engagés fin 2024 et exécutés en 2025 (7 projets, 62,6 MF), le bilan global de l'exercice s'établit comme suit :

4 900	1 500	62,6 MF	26
Animaux stérilisés	Foyers aidés	Engagés (stérilisation et identification)	Projets environnementaux subventionnés

- Les subventions aux associations environnementales

Au titre du portefeuille de la biosécurité

L'année 2025 a été marquée par une activité soutenue de la Direction de la Biosécurité (DBS) malgré d'importants mouvements de personnel ayant perturbé la continuité du service. Avec 72 agents mobilisés, plus de 28 000 contrôles aux frontières, plus de 2 215 navires et aéronefs arraisonnés et un budget de fonctionnement de 200 millions FCFP, la DBS a poursuivi ses missions essentielles de protection sanitaire et environnementale du territoire, tout en engageant une modernisation en profondeur de ses procédures et de ses outils.

Parallèlement aux actions en faveur de la cause animale, la DIREN a soutenu 26 projets portés par des associations environnementales, pour un montant total de 27,6 MF FCFP. Ces financements concourent à la réalisation d'actions de terrain en matière de conservation, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement que le service n'a pas vocation à conduire directement.

La dématérialisation de la procédure de dépôt des dossiers de subvention via le portail « Mes démarches », prévue pour 2026, améliorera l'accessibilité du dispositif pour les associations candidates et simplifiera le traitement administratif des dossiers.

L'activité juridique et contentieux

- Le volume d'activité et le contentieux

L'activité juridique de la DIREN reflète la diversité et la complexité des missions du service, qui s'exercent dans un cadre réglementaire en constante évolution. En 2025, 270 dossiers ont été suivis, dont 132 clôturés en cours d'exercice, soit un taux de clôture de 48 %.

270	132	73	62 %
Dossiers juridiques suivis	Dossiers clôturés (48 %)	Dossiers contentieux	Décisions de justice favorables

Les 73 dossiers contentieux suivis en 2025 ont donné lieu à un taux de décisions de justice favorables de 62 %, attestant de la qualité du travail juridique conduit par le service et de la solidité des positions défendues devant les juridictions administratives et judiciaires. Par ailleurs, 49 signalements d'atteintes à l'environnement ont été traités.

- L'assermentation des agents

La capacité d'intervention de la DIREN en matière de police de l'environnement repose sur le nombre d'agents commissionnés et assermentés. La situation à fin 2025 est la suivante :

- 14 agents commissionnés et en attente de prestation de serment ;
- 5 agents en attente de commissionnement (projet d'arrêté prévu en 2026) ;
- 1 agent en attente d'agrément (instruction en cours auprès du Procureur de la République).

La consolidation du corps des agents verbalisateurs constitue un enjeu stratégique pour la crédibilité et l'effectivité des actions de police de la DIREN, dans un contexte de renforcement des contrôles sur l'ensemble du territoire.

Le contrôle aux frontières internationales et le renforcement des capacités

La Direction de la Biosécurité exerce des contrôles rigoureux dans les principaux points d'entrée internationale : aéroports de Tahiti-Faa'a et de Bora-Bora, port de Papeete et port de Bora-Bora, ainsi qu'à Nuku-Hiva. Ces contrôles visent à prévenir l'introduction d'organismes nuisibles susceptibles de menacer

la biodiversité polynésienne, le secteur primaire et la santé publique.

• Les mesures préalables à l'importation – Produits végétaux

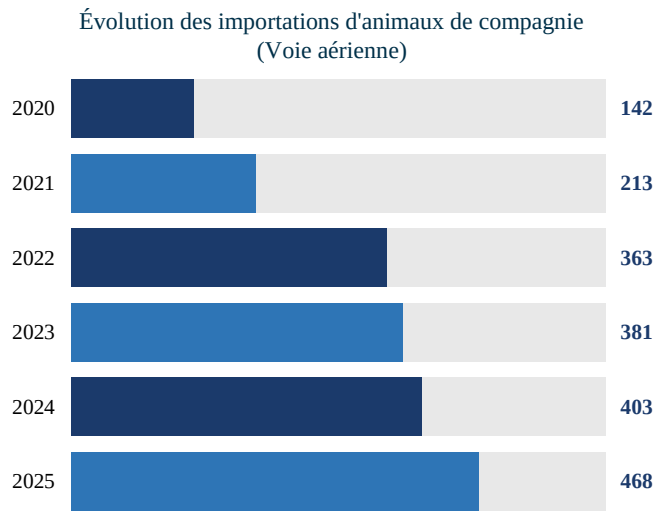
En 2025, 565 permis d'importation préalable (PIP) ont été délivrés, soit un niveau quasi stable par rapport aux 568 de 2024. Plus de 87 % ont été déposés et instruits via la plateforme dématérialisée mes-démarches.pf.

Région d'origine	Nb de permis	Principaux produits
France	165	Semences, supports de culture, aliments animaux
Asie	124	Bois, fibres végétales, semences
UE (hors France)	95	Aliments pour animaux, supports de culture
NZ / Australie	73	Semences et supports de culture
Amérique du Sud	36	Fruits et légumes frais
USA	40	Semences
Îles du Pacifique	14	Semences, fruits et légumes
Autres	18	Divers

Note : La majorité des permis délivrés concerne les semences (169 permis). La réglementation relative à ces produits, inchangée depuis plus de 10 ans, fera l'objet d'une révision publiée courant 2026.

• L'importations d'animaux de compagnie – Voie aérienne

Les importations d'animaux de compagnie par voie aérienne ont connu une hausse de 16 % en 2025, atteignant 468 importations annuelles. Cette dynamique, amorcée depuis la suppression de la quarantaine pré-import, tend néanmoins à se stabiliser.



• Le contrôle des transports – Navires

370 navires ont été arraisonnés et inspectés en 2025 sur l'ensemble du territoire, dont 11 à Bora-Bora. L'activité portuaire est en croissance continue depuis 2021.

Type de navire	Part (%)
Cargo porte-conteneurs	40 %
Navires de pêche	25 %
Pétroliers / rouliers / gaziers	12 %
Paquebots	11 %
Yachts / voiliers	10 %
Militaires	2 %

Indicateur de traitement	2023	2024	2025
Cargos provenant de pays infestés*	138	119	137
Cales traitées	136	112	125
Véhicules traités à l'arrivée	1 255	1 105	910
Conteneurs provenant de pays infestés*	4 865	4 362	4 349
Conteneurs traités à l'arrivée	2 467	2 396	2 133

* Pays infestés par les insectes xylophages du cocotier (arrêté n°2471CM du 04/11/2021)

• Le contrôle des transports – Aéronefs

2 027 aéronefs ont été arraisonnés en 2025, soit 61 vols supplémentaires par rapport à 2024. Parmi eux, 192 sont des aéronefs privés (dont 44 à Bora-Bora, un chiffre qui a plus que doublé par rapport à 2024).

Type d'aéronef	Arraisonnements 2025
Compagnies aériennes commerciales	1 835
Vols privés (dont 44 à Bora-Bora)	192
TOTAL	2 027

• Les non-conformités et autorisations délivrées

Flux	Laissez-passer délivrés	Non-conformités / Refoulements
Phytosanitaire	8 614 LP	462 procès-verbaux
Zoosanitaire (aérien)	647 dossiers / 514 t	22 PV refoulement
Zoosanitaire (maritime)	5 573 dossiers / 68 510 t	123 PV refoulement
Colis postaux – végétaux	—	353 PV refoulement
Colis postaux – animaux	—	131 PV refoulement

Point de vigilance : La DBS n'intervient au centre de tri postal que sur saisine des douanes ou du prestataire. L'absence de contrôle autonome constitue un facteur de risque d'introduction d'organismes nuisibles. Un accès direct aux locaux de tri s'avère impératif.

La Cellule cynophile et détection

La cellule cynophile de la DBS, composée de trois chiens détecteurs de biosécurité, a poursuivi ses missions de contrôle à l'aéroport de Tahiti-Faa'a en 2025. L'objectif d'extension des contrôles au Port autonome et au centre de tri postal n'a pas pu être atteint, faute d'infrastructures adaptées.

• La synthèse des interceptions

Type d'interception	Total	Refoulées	Autorisées
Total général (chiens DBS)	1 513	1 031	482
Interceptions internationales	1 507	1 031	476
Interceptions interinsulaires	6	0	6

En 2025, un chien détecteur de la DBS détecte en moyenne une marchandise réglementée toutes les 7 minutes et 4 secondes (contre 9 minutes en 2024), traduisant une amélioration notable de l'efficacité de détection.

• Les temps de recherche actif

Les chiens détecteurs ont cumulé 178 heures et 18 minutes de recherche active en 2025, en baisse de 30,1 % par rapport à 2024, principalement en raison d'absences du chien et des maîtres-chiens. Cette donnée illustre que les chiens sont

actuellement exploités à seulement 10 à 15 % de leur capacité réelle.

Indicateur	2024	2025	Évolution
Heures de recherche active	~255 h	178 h 18 min	-30,1 %
Fréquence d'interception (moy.)	1 / 9 min	1 / 7 min 4 s	+
Total interceptions	1 713	1 513	-11,7 %
Taux de refoulement	~60 %	68,1 %	+

Alerte : L'absence de local d'entraînement dédié et l'inadaptation des infrastructures aéroportuaires constituent un frein majeur à l'efficacité du programme. La création d'un centre d'entraînement est une priorité pour 2026.

Le contrôle aux frontières interinsulaires et la protection des îles

Le contrôle interinsulaire, réactivé en 2025 après plusieurs années d'abandon, vise à prévenir la dissémination d'organismes nuisibles entre les archipels. Ce dispositif combine contrôles documentaires, inspections physiques sur les quais et à l'aéroport, et agrément des établissements expéditeurs.

Les autorisations de transport interinsulaire (ATI)

12 499 ATI ont été délivrées en 2025, en hausse de 71 % par rapport à 2024. Cette progression s'explique par l'introduction de nouvelles mesures : délivrance d'ATI pour les entreprises agréées et extension des contrôles au fret aéroportuaire.

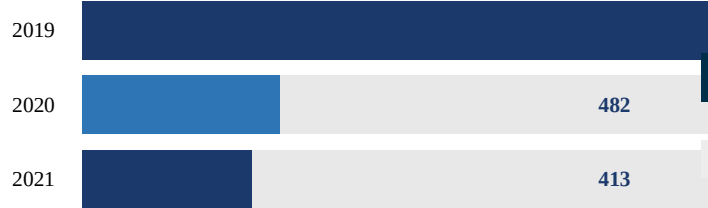
Archipel de destination	Part (%)
Tuamotu – Gambier	41 %
Îles de la Société (ISLV)	40 %
Marquises	9 %
Australes	9 %
IDV (Iles Du Vent hors Tahiti)	1 %

Type de marchandise	Part (%)
Matériaux de construction	58,7 %
Fruits et légumes frais	34,4 %
Plants et boutures	3,9 %
Fleurs et feuillages	2,6 %
Artisanat et produits secs	0,4 %

La consommation de bromure de méthyle

La consommation de bromure de méthyle s'élève à 181,4 kg en 2025, en légère hausse par rapport aux 162 kg de 2024, mais en très forte réduction par rapport aux 1 530 kg consommés en 2019. Une étude sur les produits de substitution est prévue en 2026.

Évolution de la consommation de bromure de méthyle (kg)



Les organismes nuisibles identifiés

129 identifications d'insectes ont été réalisées en 2025 lors des inspections de navires et des contrôles sur Tahiti. Parmi elles, 15 concernaient des insectes réglementés (10 espèces différentes). Deux détections d'Oryctes rhinoceros (rhinocéros du cocotier) ont été effectuées, soulignant la menace persistante de cet organisme prioritaire.

Famille taxonomique	Nb d'espèces identifiées	Statut réglementé
Coléoptères	~30	Oui (dont Oryctes rhinoceros)
Hyménoptères	~18	Oui
Hémiptères	~14	Partiel
Arachnides	~10	Partiel
Orthoptères	~8	Non
Diptères	~6	Non
Autres	~5	Non

Statut des organismes	Nombre	Part (%)
Organismes réglementés	15	10,4 %
Organismes non réglementés	114	89,6 %
Total identifications	129	100 %

Le statut sanitaire des îles – Plan d'éradication du CTV

Résultat majeur 2025 : Le plan d'éradication du Citrus Tristeza Virus (CTV) est achevé. Nuku-Hiva, dernière île concernée, a été déclarée exempte cette année. Nuku-Hiva a par conséquent été retirée de la liste des îles infestées.

Aucun nouvel organisme nuisible n'a été détecté aux Australes lors de la mission de Surveillance Biologique du Territoire (SBT) couplée à la mission Hanseatic. De même, aucun organisme nuisible n'a été identifié lors de la mission couvrant le mini festival de Ua Huka aux Marquises.

La sécurité sanitaire des aliments et surveillance des élevages

Le contrôle des productions terrestres – Abattoir

Selon les estimations pour 2025 (les données officielles n'étant plus transmises par l'abattoir depuis août 2025), environ 11 993 porcs, 495 bovins et 14 062 volailles de chair ont été abattus au sein de l'établissement géré par la SEM Abattage de Tahiti.

Espèce	Estimation abattages	Taux de saisie (poids)	Taux d'animaux avec lésions
Porcs	~11 993	1,18 %	6 %
Bovins	~495	2,99 %	2 %
Volailles de chair	~14 062	0,75 %	6 %

Indicateur de performance	Résultat 2025
Taux de non-conformités liées au process d'abattage	54 %
Taux de production des certificats de saisie dans les délais	80 %
Taux de conformité des rapports d'hygiène	50 %
Taux de réalisation des actions correctives	38 %
Animaux inspectés par agent/jour (porcs)	116
Anomalies formalisées par la DBS	34 (dont 19 non résolues)

Situation préoccupante : 54 % des non-conformités sont liées au processus d'abattage. Le taux de réalisation des actions correctives de seulement 38 % depuis mai 2025 traduit des difficultés structurelles de gouvernance. Une émergence de *Listeria* a été signalée en fin d'année, renforçant la nécessité d'un plan d'action correctif.

- Les principaux motifs de saisies

Motif de saisie	Nb saisies	Fréq. (%)	Incidence poids (%)	Lié abattage
Fracture	265	34 %	13 %	Oui
Tiquetage musculaire	93	12 %	7 %	Oui
Abcès (localisation unique)	94	12 %	4 %	Non
Kyste	71	9 %	2 %	Non
Télangiectasie	33	4 %	2 %	Non
Souillures diverses	33	4 %	2 %	Oui
Hydrocachexie	8	1 %	15 %	Non

Les trois principaux motifs (fracture, tiquetage musculaire et souillures) représentent à eux seuls plus de 54 % des saisies et sont majoritairement imputables au processus d'abattage.

- Le bien-être animal et surveillance des maladies

La fin d'année 2025 a été marquée par une augmentation significative des cas de Toxi-Infections Alimentaires Collectives (TIAC), conduisant à la mise sous surveillance de 3 exploitations de poules pondeuses par Arrêté Portant Déclaration d'Infection (APDI) et à une pénurie temporaire d'œufs.

Maladie surveillée	Statut 2025	Évolution
Salmonellose (pondeuses)	4 élevages contrôlés	Épidémie fine d'année
Brucellose porcine	Présente sur territoire / STAGEP négative	Stable
EDS (œufs hardés)	Confirmé sur 1 élevage (2024)	Pas de diffusion détectée
Influenza aviaire	Menace NZ (fournisseur poussins)	Risque élevé

La réglementation et la gestion des pesticides

L'année 2025 a été marquée par une évolution majeure de la réglementation des pesticides en Polynésie française. Après plus de cinq années de travaux, la nouvelle loi du Pays encadrant l'importation, la fabrication, la commercialisation et l'utilisation des produits phytosanitaires et biocides est finalisée. Sa promulgation est attendue au premier trimestre 2026.

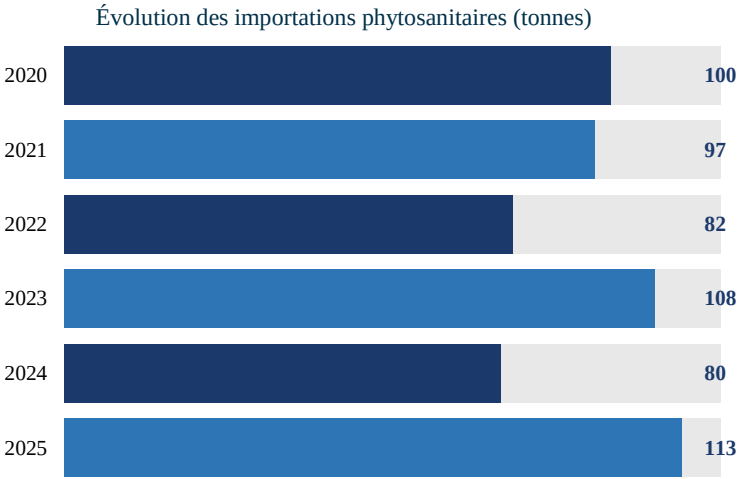
- L'activité de la Commission des pesticides

Indicateur	Résultat 2025
Séances de la commission	5
Arrêtés publiés au JOFP	188

Personnes certifiées (vente / application)	180 nouvelles (426 au total)
Établissements agréés (fin 2025)	109
Substances actives homologuées	458

- Les importations de spécialités commerciales phytosanitaires

En 2025, les importations atteignent 112,675 tonnes de spécialités commerciales, marquant une hausse de 41,1 % par rapport à 2024 (qui avait enregistré une baisse de 25 % après le pic de 2023).



80 % des importations sont sous forme liquide (~89 600 L) et 20 % sous forme solide (~23 100 kg). Le Glyphosate représente 42,2 % des substances actives importées (~13 700 L).

- Le contrôle des résidus de pesticides

Quatre campagnes de prélèvements ont été réalisées (Rurutu, Huahine, Raiatea) sur 29 échantillons de fruits et légumes locaux. 5 échantillons présentaient des taux supérieurs aux LMR (Lufénuron, Chlorpyrifos). Par ailleurs, des pesticides désormais interdits (Fipronil, Acétamipride, Imidaclopride) ont été détectés dans certains prélèvements.

**

En conclusion, l'année 2025 a été marquée par une activité normative et opérationnelle soutenue dans chacun des secteurs relevant du MPR.

En matière d'agriculture, le ministère a maintenu un soutien public élevé avec 1,88 milliard FCFP liquidés, 88 lots agricoles attribués, 8 ateliers d'agro-transformation mis en service et 23 hectares de surfaces agricoles nouvellement aménagées. La mise en oeuvre du schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 a progressé sur l'ensemble de ses cinq axes stratégiques, avec notamment l'avancée significative des projets TAVIVAT et SATAAP, le renforcement du cadre réglementaire et la structuration des filières agricoles locales.

Sur le volet des ressources marines, 2025 a été désignée Année de la Mer et a permis une présence stratégique de la Polynésie française dans les instances internationales de gestion des pêches (WCPFC, IATTC) et à l'UNOC-3. La filière perlicole, premier secteur économique de la DRM, plus de 14 millions de perles ont été contrôlées. La zone aquacole BIOMARINE-Faratea atteint 80 % d'avancement. Sur le plan

de la pêche, 81 navires hauturiers actifs ont réalisé 1 209 marées et débarqué 7 878 tonnes.

Concernant l'environnement, l'année 2025 a été historique avec la création de plus de 1 100 000 km² de nouvelles aires marines protégées, la reconnaissance internationale de Tainui Atea comme AMP, l'adoption du Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (STPGD) et la structuration de la politique publique de bien-être animal avec 4 900 animaux stérilisés. La DIREN a également réalisé un record de réintroduction de Partulas (7 162 spécimens).

Sur le plan de la bioSécurité, la DBS a mené plus de 28 000 contrôles aux frontières, arrêtonné 2 215 navires et aéronefs, et éradiqué le CTV (Citrus Tristeza Virus) de Nuku-Hiva, dernière île encore affectée.

Au titre de son activité en qualité d'administrateur des sociétés dans lesquelles le Pays détient des participations :

Le ministère exerce ses fonctions d'administrateur au sein de 6 entités, dont les résultats 2025 sont synthétisés ci-après :

Huilerie de Tahiti (HDT) — Malgré un niveau historiquement bas de production de coprah (5 684 t, - 6 %), la conjoncture internationale favorable (cours +54 %) a permis un CA net de 884 MF. L'intervention totale du Pays s'élève à 812 MF, en baisse de 17 %. Un programme d'investissement d'un milliard FCFP (2026-2029) est programmé pour renouveler l'outil industriel.

SEM Vaitama — Neuvième année consécutive de résultat bénéficiaire (140 MF, +14,6 %). Mise en service du nouvel émissaire PEHD de Taapuna (31 décembre 2025, 1 866 MF). La concession expire le 31 décembre 2026 ; le transfert du service à la commune de Punaauia constitue l'enjeu majeur de 2026.

Société du Port de Pêche de Papeete (S3P) — Premier résultat net positif depuis 4 ans (47 MF). Le redressement reste fragile ; la structure bilancielle nécessite un assainissement durable au cours de la DSP 2025-2029.

SAEM Abattoir de Tahiti — Reprise générale de l'activité d'abattage (+5,56 % de CA à 155 MF), tirée par les filières porcine (+6,45 %) et bovine (+3,79 %). Le déficit structurel persiste et appelle une revalorisation tarifaire et une diversification des prestations.

Syndicat Fenua Ma — 64 774 tonnes de déchets traités (+3,1 %), 5 040 tonnes collectées en recyclage (+3,4 %). La mise en oeuvre du STPGD structurera la gestion des déchets à l'horizon 2030. La consultation stratégique pour la délégation d'exploitation est prévue mi-2026.

Au titre des schémas directeurs pilotés :

7 schémas directeurs ou cadres stratégiques structurent l'action du ministère MPR à moyen et long terme. L'exercice 2025 a permis des avancées significatives sur plusieurs d'entre eux :

Schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 — En cours de mise en oeuvre active. +222 ha de lotissements agricoles depuis 2020. TAVIVAT et SATAAP en phase de déploiement opérationnel à partir de 2026.

Schéma directeur de la pêche hauturière (SDPH) — Évaluation externe finalisée en 2025. Un plan d'action pluriannuel est en préparation pour 2026-2030, en vue de renouveler la politique sectorielle.

Schéma directeur de l'aquaculture (SDA-PF) — Utilisé comme cadre de pilotage opérationnel. Un diagnostic actualisé est programmé en 2026, préalable à la rédaction du prochain schéma directeur (2027).

Schéma directeur de la pêche côtière et lagunaire (SDPCPL) — En cours d'élaboration avec 20 réunions internes en 2025. Concertation avec les acteurs prévue dès mai 2026 ; officialisation attendue fin 2026 — début 2027.

Tainui Atea — Aire marine gérée — Reconnaissance internationale obtenue à l'UNOC-3. Plus de 1 068 000 km² nouvellement classés, dont 900 000 km² en protection stricte. Gouvernance renforcée avec des comités consultatifs locaux dans chaque archipel.

STPGD — Schéma territorial de prévention et de gestion des déchets — Adopté par arrêté en septembre 2025. Budget estimé entre 41 et 53 milliards FCFP sur 10 ans. Premières actions engagées (études, ressourceries, communication plastiques).

Politique de l'eau 2021-2030 — Second plan d'actions 2026-2030 validé (71 actions, 10,6 Mds FCFP). Appui budgétaire UE de 3,7 Mds FCFP (2022-2027) ; 3e décaissement de 715,9 MF effectué en 2025.

En termes de perspectives, l'exercice 2026 sera déterminant sur plusieurs fronts. Le déploiement opérationnel des projets France 2030 (TAVIVAT, SATAAP), la livraison de la zone aquacole BIOMARINE-Faratea, le transfert du service d'assainissement collectif à la commune de Punaauia et la finalisation des schémas directeurs de la pêche côtière et lagunaire constitueront les jalons stratégiques prioritaires.

Face aux défis structurels que constituent la dépendance alimentaire, le déclin de la coprahculture, le vieillissement des filières de pêche côtière et le renforcement des exigences environnementales et biosanitaires, le ministère MPR s'engage à poursuivre une action intégrée, ambitieuse et territorialement équitable, au service de la souveraineté alimentaire et du développement durable de la Polynésie française.

1.1.8 Bilan ministériel du Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture (MEE)

Au titre du portefeuille de l'éducation

L'année 2025 marque une période charnière pour l'école polynésienne, engagée dans une transformation profonde fondée sur l'équité territoriale, l'ouverture culturelle et le renforcement des apprentissages. Les résultats présentent des

avancées majeures (généralisation du numérique éducatif, déploiement territorial de l'orientation, essor des dispositifs bilingues, continuité des transports scolaires, consolidation des internats), mais aussi des points de fragilité touchant en